

Rapport financier annuel

Au 31 décembre 2023



# **I CYBERGUN**

Société en commandite par actions au capital social de 7 199 169 € 40, Boulevard Henri Sellier 92150 Suresnes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

| EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

#### **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

#### 1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société **Cybergun** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### 2. FONDEMENT DE L'OPINION

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

# 3. INCERTITUDE SIGNIFICATIVE LIEE A LA CONTINUITE D'EXPLOITATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 2.3 « Risque de continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes consolidés.



#### 4. OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposé dans les notes de l'annexe des comptes consolidés :

- La note 1.2 « Changement de méthode ou de présentation » qui expose les impacts, sur la présentation des états financiers du groupe Cybergun, du changement de méthodes comptables des comptes annuels, passant des normes comptables internationales (référentiel IFRS) aux principes comptables français (règlement ANC 2020-01).
- La note 1.5.5 « Évolution du périmètre de consolidation » qui expose l'impact de l'intégration de la société Verney-Carron sur le compte de résultat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 du groupe Cybergun.
- Les notes 1.1.6 « Dépréciation des frais de R&D sur les activités de simulation », 1.8.2 « Frais de recherche et de développement » et 3.1 « Immobilisations incorporelles » qui exposent les impacts sur les comptes annuels de l'exercice 2023 :
  - de la dépréciation, enregistrée en charge exceptionnelle, de l'intégralité des frais de recherche et développement relatifs aux projets de simulation et d'entrainement militaires activés au cours des exercices précédents (pour un montant de 4,1 m€);
  - du maintien en charge d'exploitation, pour un montant de 2,6 m€, des coûts engagés par le bureau d'étude concernant les activités de simulation et d'entrainements militaires.

#### 5. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

#### Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition, dont le montant figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à 4,1 millions d'euros, ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans la note 1.7 « Écart d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests fondés sur l'analyse des lettres d'intention initiées dans le cadre d'opération de rapprochement ou des prévisions de flux de trésorerie. Dans ce dernier cas, nous avons contrôlé la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis sous le contrôle de la direction du Groupe. Nous avons inclus dans notre équipe d'audit des spécialistes en évaluation pour l'appréciation des offres ou hypothèses retenues.

Nous avons vérifié que les notes 1.7 « Écart d'acquisition » et 3.2 « Écart d'acquisition » de l'annexe donnent une information appropriée.



# Autres fonds propres/ Dettes financières

La groupe Cybergun fait appel à un contrat de financement de type ORA BSA (obligations remboursables en actions assorties de bons de souscription) fin 2022. Dans la continuité de cette émission (pour 6,6m€), le groupe Cybergun a ouvert, en janvier 2023, une période d'adhésion à une fiducie gestion devant permettre « l'équitization » des ORA souscrites. Le processus « d'equitization » est décrit dans la note 1.1.1 « Programme ORABSA et mise en place d'une fiducie-gestion dans le cadre d'un processus d'equitization ».

Au 31 décembre 2023, le montant des ORA non apportées à la fiducie s'élève à 0,1 M€ comptabilisées en autres fonds propres (6,6 m€ au 31 décembre 2022).

Au 31 décembre 2023, le montant du crédit-vendeur et des obligation simples, résultant du processus de mise en place de la fiducie gestion, s'élèvent respectivement à 4,8m€ et 1m€ enregistrés en dettes financières.

Nous avons examiné les caractéristiques des ORA, des obligations simples et du crédit vendeur comme décrit dans la note annexe 1.1.1 « Programme ORABSA et mise en place d'une fiducie-gestion dans le cadre d'un processus d'equitization », et vérifié leur correcte présentation comptable (note annexe 4.2 Autres fonds propres et emprunts et dettes financières) en conformité avec les règles et méthodes comptables décrites dans les notes annexes 1.18 « Emprunts et dettes financières ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

#### 6. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion de la gérance.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

# 7. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la gérance.



#### 8. RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

#### En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle;



 concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris, le 18 juin 2024

Le commissaire aux comptes

BM&A

Eric Sugues Eric Seyvos





11 rue de Laborde • 75008 Paris +33(0)1 40 08 99 50 • www.bma-groupe.com

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes attachée à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

Société par actions simplifiée au capital de 1 200 000 € RCS Paris 348 461 443



# États financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2023

40 Boulevard Henri Sellier – France www.CYBERGUN.com

# Bilan consolidé

En milliers d'euros	2023	2022
n (1)	-	-
Immobilisations incorporelles	4 246	9 3 3 2
Ecarts d'acquisition	4 084	4 084
Immobilisations corporelles	5 738	6156
Immobilisations financières	3 985	5 177
Titres mis en équivalence	(0)	(0)
Total Actif immobilisé	18 053	24 749
Stocks et en-cours	22 769	26 123
Clients et comptes rattachés	5 056	5 3 3 1
Autres créances et comptes de régularisation (2)	10 430	8 842
Disponibilités et équivalents de trésorerie	1711	4875
Total Actif circulant	39 966	45 171
Total de l'actif	58 018	69 920

En milliers d'euros	2023	2022
Capital (1)	7 199	4617
Primes	26 706	27607
Réserves	(5 221)	(5 751)
Résultat Net part du groupe	(14611)	284
Réserves de conversion	2 024	1736
Total Capitaux propres - part du groupe	16 096	28 493
Capitaux propres parts minoritaires	2 502	2 581
Total - Capitaux propres	18 597	31 074
Autres fonds propres	112	6 600
Total - Autres fonds propres	112	6 600
Provision pour risques et charges	2 189	2 473
Total - Provision pour risques et charges	2 189	2 473
Emprunts et dettes financières	9 063	4 269
Dette financière crédit-bail	1830	2 547
Fournisseurs et comptes rattachés	9 538	8 442
Autres dettes et comptes de régularisation (3)	16 690	14 516
Total des dettes	37 120	29 773
Total du passif	58 018	69 920
(1) De l'entité mère consolidante		
(2) Dont impôts différés actifs	361	321
(3) Dont impôts différés passifs	-	-

NB : les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en milliers d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux.

# Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Note	2023	2022
Chiffre d'affaires	5.1	42 694	43 328
Autres produits d'exploitation	5.4	1953	3911
Achats consommés	5.1	(25 514)	(26 671
Services extérieurs	5.2	(3 369)	(4340
Autres services extérieurs	5.2	(4670)	(3516
Charges de personnel	5.3	(16 525)	(11705
Autres charges d'exploitation	5.4	(1478)	(1009
Impôts et taxes	5.4	(540)	(468
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	5.5	(1735)	(1068
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations	_	(0.402)	/4 520
des écarts d'acquisition	_	(9 183)	(1539)
Dot. aux amort. et dépr. des écarts d'acquisition		-	
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	П	(9 183)	(1539)
Produits financiers	E.C.	2.417	2.00
Charges financières	5.6 5.6	3 417 (4 055)	(3 026)
Résultat financier		(638)	(331
Résultat courant des entreprises intégrées		(9821)	(1870
Produits exceptionnels	5.7	167	5 693
Charges exceptionnelles	5.7	(5 146)	(3 392
Résultat exceptionnel		(4 979)	2 301
Résultat avant impôt		(14 800)	431
Impôts sur les résultats		286	(142
Résultat net des entreprises intégrées		(14 514)	289
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		(193)	(7
Résultat net de l'ensemble consolidé		(14 707)	282
Résultat net part du groupe		(14611)	284

NB : les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en milliers d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux.

.

# Tableau de variation des capitaux

	Capital	Primes	Réserves	Réserves de conversion	Résultat Net part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres parts minoritaires	Capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/2022	4617	27607	(5751)	1736	284	28 493	2581	31 074
Entrée de périmètre						-		-
Subvention d'investissement						-		-
Augmentation par exercice de BSA E avec prix d'exercice > nominal	618	62				680		680
AugmentationparexercicedeBSAEavecprixd'exercice <nominal< td=""><td>1963</td><td>(963)</td><td></td><td></td><td></td><td>1000</td><td></td><td>1000</td></nominal<>	1963	(963)				1000		1000
Autres augmentations de capital	1	0				1		1
Résultat net de la période					(14611)	(14611)	(96)	(14707)
Affectation de résultat N-1			284		(284)	-		-
Ecart de conversion				288		288	(4)	284
Autres			245			245	20	266
Capitaux propres au 31/12/2023	7199	26 706	(5 221)	2 0 2 4	(14611)	16 096	2501	18 597

NB : les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en milliers d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux

# Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros	2023
Résultat net des entreprises intégrées	(14 514)
Amortissements des actifs incorporels et corporelles	2 012
Dépréciations et provisions	5 311
Consommation des primes de conversion des emprunts obligataires	659
Variation des impôts différés	(40)
Plus-values de cession	(1)
Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie	7 941
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	(6 572)
Incidence de la variation nette des stocks et en-cours	3 608
Incidence de la variation nette des clients et comptes rattachés	255
Incidence de la variation des fournisseurs et comptes rattachés	1 096
Incidence de la variation nette des autres débiteurs et créditeurs	508
Variation du besoin en fonds de roulement	5 467
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(1 105)
Acquisition d'immobilisations	(1 138)
Cession d'immobilisations	1
Variation nette des actifs financiers non courants décaissés	(4)
Incidence des variations de périmètre	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	(1 142)
Emissions d'emprunts obligataires	1 000
Remboursement des emprunts bancaires	(995)
Remboursement au titre des dettes de crédit bail	(797)
Variation des concours bancaires	18
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financements	(774)
Incidences des variations de taux de change	(126)
Variation de trésorerie	(3 146)
Trésorerie active	4 875
Concours bancaires	126
Trésorerie à l'ouverture	4 749
Trésorerie active	1711
Concours bancaires	108
Trésorerie à la clôture	1 603

# **Notes annexes**

### 1 INFORMATIONS GENERALES

Au 31 décembre 2023, CYBERGUN est une société en commandite par actions dont le siège social est situé en France, 40 boulevard Henri Sellier, Suresnes (92150). CYBERGUN est coté sur EURONEXT GROWTH (EX ALTERNEXT) depuis le 30 janvier 2014.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2023 ont été arrêtés par la Gérance le 17 juin 2024. Ils sont exprimés en milliers d'euro (KEUR).

#### 1.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

# 1.1.1 Programme ORA BSA et mise en place d'une fiducie gestion dans le cadre d'un processus d'equitization

Dans la continuité de son émission ORA BSA de décembre 2022, la Société a ouvert en janvier 2023 la période d'adhésion à la fiducie gestion devant permettre l'équitization des ORA souscrites. Cette fiducie pouvant également procéder à la souscription dans le temps, de plusieurs émissions successives d'obligations sèches CYBERGUN (les « OS ») pour un montant total maximum de 6 M€ grâce au produit de la cession sur le marché des actions issues de l'equitization des ORA, et des OS le cas échéant. Le processus d' « equitization » se décompose schématiquement comme suit¹:

# Étape 1 – Constitution d'une fiducie

La Société signe une convention une fiducie mettant en place une fiducie-gestion (la « Fiducie ») chargée de convertir en actions CYBERGUN les ORA émises et transférées à la Fiducie. Les titulaires d'ORA peuvent transférer tout ou partie de leurs ORA à la Fiducie (option A) ou bien conserver leurs ORA et en demander le remboursement en actions nouvelles CYBERGUN à compter de leur émission (option B). Chaque titulaire d'ORA peut librement panacher sa contribution entre les deux options et ainsi choisir de ne transférer qu'une partie de ses ORA à la Fiducie et de conserver le solde en tant que créancier de la Société.

Au cas particulier de la présente fiducie, les constituants sont CYBERGUN, la société EUROPE OFFERING en qualité de représentant des constituants bénéficiaires (les obligataires ayant apporté leurs ORA à la fiducie) et la société EQUITIS GESTION en qualité Fiduciaire.

# Étape 2 – Adhésion des obligataires

Une fois la fiducie constituée, Les titulaires d'ORA peuvent transférer tout ou partie de leurs ORA à la Fiducie (option A) ou bien conserver leurs ORA et en demander le remboursement en actions nouvelles CYBERGUN à compter de leur émission (option B). Chaque titulaire d'ORA peut librement panacher sa contribution entre les deux options et ainsi choisir de ne transférer qu'une partie de ses ORA à la Fiducie et de conserver le solde en tant que créancier de la Société.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Étant précisé que la présentation qui suit n'est faite que dans un souci didactique ; elle n'a pas vocation à décrire de manière exhaustive l'ensemble des étapes et modalités du processus d'equitization (notamment, certaines étapes présentées peuvent intervenir de manière parallèle, et non de manière successive).

Au cas particulier de la présente fiducie, la période d'adhésion s'est ouverte le 04 janvier 2023 pour se fermer le 25 janvier 2023 (inclus). A l'issue de la période d'adhésion, sur les 6 600 ORA émises en décembre 2022, 6 487 ont été apportées à la fiducie soit un taux de participation de 98,3%. Les ORA non apportées à la Fiducie restent comptabilisées en autres fonds propres au 31 décembre 2023 pour 112 K€.

#### Étape 3 – Rachat des ORA détenue par la Fiducie par la Société

Les ORA transférées à la Fiducie seront ensuite rachetées par la Société, au pair, en vue de leur annulation dans les comptes de la société. Le prix de rachat des ORA faisant l'objet d'un crédit vendeur.

Au cas particulier de la présente fiducie, le rachat au pair par la Société des 6 487 ORA a donné lieu à la naissance d'un crédit vendeur au bénéfice de la Fiducie pour un montant de 6 487 K€. Parallèlement à cela, compte tenu du rachat des ORA, la prime de remboursement des ORA rachetées à été constatée en charge financière sur l'exercice pour un montant de 779 K€.

#### Étape 4 – Émission de BSAE

Conformément à la convention de fiducie, la Société émet au profit du Fiduciaire, dans le cadre d'une émission réservée, des bons de souscription d'actions (dits « BSA Equitization » ou « BSAE ») au seul profit du Fiduciaire. Ces BSAE bénéficient d'un prix d'exercice variable, calculé sur la base des derniers cours de bourse des actions de la Société, et sont exercés par le Fiduciaire (pour le compte de la Fiducie) selon des règles fixées dans la convention de fiducie. Le prix d'exercice de ces BSAE est payé par le Fiduciaire (pour le compte de la Fiducie) par compensation avec le crédit vendeur par le Fiduciaire sur la Société (du fait du rachat des ORA par la Société).

Au cas particulier de la présente fiducie, 4 968 753 106 BSAE ont été émis par la Société au profit du Fiduciaire sur le fondement de la 13ème résolution de l'assemblée générale mixte du 28 juin 2022, répartis entre 4 936 708 106 bons de souscription d'actions dits « equitization 1 » (« BSAE1 ») et 32 045 000 bons de souscription d'actions dits « equitization 2 » (« BSAE2 », ensemble avec les BSAE1 les « BSAE »).

#### Étape 5 – Exercice des BSAE

A compter de la date d'émission des BSAE, le Fiduciaire (agissant pour le compte de la Fiducie) est chargé d'exercer les BSAE par compensation de créances avec le crédit vendeur, le cas échéant, des OS souscrites, puis de céder au fur et à mesure sur le marché, selon des modalités définies dans la convention de fiducie, les actions nouvelles CYBERGUN résultant de l'exercice des BSAE. L'exercice de ces BSAE ne donne lieu à aucune levée de fonds pour la Société dans la mesure où les BSAE sont exercés uniquement par compensation de créances certaines, liquides et exigibles que le Fiduciaire détient à l'égard de la Société au titre du crédit vendeur et/ou des OS.

Pour chaque exercice de BSAE, le Fiduciaire exercera soit des BSAE1, soit des BSAE2 (en fonction de la catégorie de BSAE permettant d'obtenir le prix d'émission par action le plus bas à la date d'exercice correspondant), selon les conditions de marché à la date d'exercice et les modalités définies dans le cadre de la convention de fiducie.

Au cas particulier de la présente fiducie, les BSAE sont exercés à un prix représentant 90% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société, observés sur les jours de Bourse au cours desquels la Fiducie n'a pas vendu d'actions de la Société parmi les quinze (15) derniers jours de Bourse précédant la date d'exercice des BSAE applicable.

Compte tenu de l'évolution du cours de bourse de l'action CYBERGUN, il peut arriver que le prix d'exercice des BSAE exercés par le Fiduciaire (agissant pour le compte de la Fiducie) soit inférieur à la valeur nominale des actions. Conformément à la convention de fiducie, lorsque cette situation se produit, la libération des actions nouvelles résultant de l'exercice des BSAE est effectuée (a) par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles à hauteur du prix d'exercice des BSAE, et (b) par incorporation de réserves, bénéfices ou primes de la Société à hauteur de la différence entre la valeur nominale de l'action de la Société et le prix d'exercice des BSAE (en conformité avec l'article L.228-7 du Code de Commerce).

#### Étape 6 – Répartition du produit de cession des actions obtenues sur exercice des BSAE

À la suite de l'exercice des BSAE, le Fiduciaire (agissant pour le compte de la Fiducie) reçoit des actions nouvelles de la Société qu'il cède (par l'intermédiaire d'un broker) sur le marché selon des modalités convenues dans la convention de fiducie. Les produits (nets) de cession sont ensuite distribués aux bénéficiaires selon les modalités prévues à la convention de fiducie.

Au cas particulier de la présente fiducie, : Le Fiduciaire procédera à la distribution du produit net de cession sur le marché des Actions Nouvelles émises sur exercice des BSAE comme suit :

- A chaque fois que la Fiducie disposera de 1 770 000 € de trésorerie sur le compte bancaire fiduciaire : le Fiduciaire versera aux adhérents de la Fiducie (au prorata du nombre d'ORA transférées à la Fiducie) le montant correspondant à la différence entre (a) 880 000 EUR (soit le solde du compte bancaire fiduciaire après prise en compte du prix de souscription d'une nouvelle tranche d'OS et d'une réserve de trésorerie de 10 000 EUR conservée par la Fiducie) et, le cas échéant, (b) le montant de la commission versée au Fiduciaire au titre de sa mission d'assistance et de coordination de l'opération (correspondant à 22% hors taxes des profits réalisés par la Fiducie dans le cadre de l'equitization du crédit-vendeur et des OS);
- A la fin du processus d'equitization : le Fiduciaire versera aux bénéficiaires de la Fiducie (au prorata du nombre d'ORA transférées à la Fiducie) le montant correspondant au solde du compte bancaire fiduciaire après déduction de la commission versée au Fiduciaire au titre de sa mission d'assistance et de coordination de l'opération.

#### Étape 7 – Souscription des OS

Au cas particulier de la présente fiducie, jusqu'au 28 juin 2024, le Fiduciaire souscrira à des OS par tranches d'un montant nominal d'1 M€ chacune (soit un prix de souscription de 880 000 €) dès que la Fiducie disposera de 1 770 000 € de trésorerie sur le compte bancaire fiduciaire résultant du produit net de cession des actions CYBERGUN et/ou, le cas échéant, du remboursement des ORA transférées à la Fiducie, du crédit vendeur et/ou des OS.

Il est précisé que le Fiduciaire pourra souscrire un nombre maximum de 6 tranches d'OS pour un montant nominal total de 6 M€ si la somme (i) du montant cumulé du produit net de cession des actions CYBERGUN et (ii) du montant cumulé des remboursements des ORA transférées à la Fiducie, du crédit vendeur et/ou des OS, atteint au moins 10,6 MEUR avant le 28 juin 2024.

Dans le cadre d'un avenant signé en juillet 2023, CYBERGUN, le Fiduciaire et les bénéficiaires de la Fiducie ont décidé de modifier les conditions de distribution des produits de l'équitization afin de permettre à la Fiducie d'élargir ses capacités d'intervention. A la signature de cet avenant, 13% des ORA détenues par la Fiducie avait été equitizées et la Fiducie a réutilisé le produit généré par l'équitization pour souscrire à hauteur de 880 K€ net à l'émission de 1 000 000 OS CYBERGUN d'une valeur nominale de 1€ chacune.

Ainsi au 31 décembre 2023, le processus d'équitization par le mécanisme de compensation de créance du crédit vendeur à travers l'exercice des BSA E a permis de convertir un montant nominal de 1 680 K€ d'ORA venant renforcer d'autant les fonds propres et a généré la création de 25 810 260 actions. L'endettement de la société vis-à-vis de la Fiducie s'élève à 5.807 K€ à la clôture 2023 décomposé entre 4 807 K€ de crédit vendeur et 1 M€ d'obligations simples (OS).

#### 1.1.2 Transformation de la societe en commandite par actions

Dans le cadre de l'Assemblée Générale extraordinaire du mardi 21 mars 2023, les actionnaires de la Société ont voté la mise en place d'une nouvelle structuration juridique avec une transformation de la CYBERGUN SCA, historiquement constituée sous forme de société anonyme, en société en commandite par action (S.C.A.).

Cette décision a été motivée notamment par la volonté de protéger les actifs stratégiques (licences exclusives de marques et contrats dans le domaine Militaire) d'une prise de contrôle hostile. Dans ce cadre, la société CYBERGUN DÉVELOPPEMENT, société par actions simplifiée contrôlée par HBR INVESTMENT GROUP, a été nommée gérant et unique associé commandité de CYBERGUN S.C.A, devenant ainsi responsable solidairement et indéfiniment des dettes de la Société. Le conseil de surveillance de CYBERGUN S.C.A est constitué d'Emmanuel COURAUD, Fabrice GUARNERI et Dimitri ROMANYSZYN.

#### 1.1.3 Renforcement du portefeuille de licences

Depuis le début de son exercice 2023, la Société a renforcé le portefeuille de licence de son activité airsoft avec les accords de licences suivant :

- Accord de licence exclusive mondial avec le manufacturier d'armes américain CENTURY INTERNATIONAL ARMS;
- Accord de licence exclusive mondial avec le manufacturier d'armes américain SHADOW SYSTEMS.

#### 1.1.4 Accord de distribution exclusif entre VERNEY-CARRON et RIVOLIER

En septembre 2023, CYBERGUN à travers sa filiale VERNEY CARRON a conclu avec la société RIVOLIER un accord de distribution exclusif pour le marché français concernant sa gamme de fusils et de carabines de chasse, ainsi que pour ses lanceurs sublétaux de balles de défense (Flash-Ball) de la marque LEBEL. Il est à noter que cet accord n'inclut pas les autres produits de Sécurité & Défense de la marque LEBEL.

Ce partenariat majeur ouvre la voie à une croissance du chiffre d'affaires sur le marché de la chasse en France pour la société VERNEY CARRON, sans nécessité d'investissements supplémentaires. Cette opportunité devrait ainsi permettre à l'entreprise de se concentrer sur le développement commercial et le financement de son BFR dans les secteurs de la Sécurité et de la Défense, ainsi qu'à l'international.

#### 1.1.5 Signature d'un contrat-cadre pour la fourniture d'armes à l'Ukraine

En novembre 2023, la société VERNEY CARRON a conclu un contrat cadre ayant pour finalité la livraison d'armes dites de type « petit calibre » à l'Ukraine. Ce contrat prévoit la livraison de 10 000 fusils d'assaut, 2 000 fusils de précision et 400 lance-grenades pour un montant estimé à environ 36 M€. L'exécution de ce contrat-cadre est soumise à la mise en place du financement nécessaire, qui pourra être assuré par fonds ukrainiens et français, dans le cadre d'un accord entre l'État ukrainien et le fonds de soutien à l'Ukraine.

Les premières livraisons en série sont prévues 6 mois après l'exécution du contrat-cadre, sous réserve de l'obtention par VERNEY-CARRON des autorisations d'import-export nécessaires entre la France et l'Ukraine dans le domaine des armes. Le processus de livraison devrait s'étaler sur 10 mois, permettant ainsi à la société d'adapter son outil de production aux volumes engagés.

#### 1.1.6 Dépréciation des frais de R&D sur les activités de simulation.

Au cours de son exercice 2023, le management du Groupe a dû faire face à des problématiques pouvant remettre en cause la bonne conduite de ses projets de simulation et par voie de conséquence a décidé de procéder par prudence à la dépréciation de l'intégralité des frais de R&D activés sur cette activité au cours des exercices précédent soit un impact sur les comptes 2023 de (4.1) M€ enregistrés en charges exceptionnelles. Dans la continuité de cette position, le Groupe a également pris la décision de ne pas activer dans ses comptes 2023 les frais engagés par le bureau d'étude sur ses activités de simulation et d'entrainements militaires (2.6 M€ sur l'exercice enregistrés en charges d'exploitation).

#### 1.2 CHANGEMENT DE METHODE OU DE PRESENTATION

Dans le cadre de sa clôture 2023, la société CYBERGUN a décidé de changer la méthode de présentation de ses états financiers en passant des Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) aux Principes Comptables Français (French GAAP).

Dans le cadre de cette migration, la société présente ci-après un tableau de passage de ses états financiers 2022 entre le référentiel IFRS et le référentiel French GAAP.

En milliers d'euros	31/12/2022 IFRS	Exclusion contrat location simple IFRS 16	Reclassement OCHAS 19 au P&L	Annulation Impôt différé IFRS 16	Annulation Impôt différé IAS 19	Constatation ECA/ECP	Impôt différé ECA/ECP	Annulation Intérêt Minoritaire	Annulation Juste valeur BSA E	Reclassement Autres fonds propres	Reclassement CVAE	Reclassement divers	31/12/2022 CRC 2020-01	31/12/2022 CRC 2020-01
Actifs non courants	27 470	(2 358)		-								(363)	24 749	24 749
Actifs courants	42 556	1		(86)		1526	129					1046	45 171	45 171
Total des actifs	70 026	(2357)	-	(86)	-	1526	129				-	683	69 920	69 920
En milliers d'euros	31/12/2022 IFRS	Exclusion contrat location simple IFRS 16	Reclassement OCI IAS 19 au P&L	Annulation Impôt différé IFRS 16	Annulation Impôt différé IAS 19	Constatation ECA/ECP	Impôt différé ECA/ECP	Intérêt Minoritaire	Annulation Juste valeur BSA E	Reclassement Autres fonds propres	Reclassement CVAE	Reclassement divers	31/12/2022 CRC 2020-01	31/12/2022 CRC 2020-01
Capitaux propres	40 480	(158)	-	(86)		(4375)	222	(93)	1000	(6600)		683	31 074	31 074
Autres fonds propres										6600			6 600	6 600
Passifs financiers et PRC	11 111	(2 200)				1378			(1000)				9 288	9 289
Passifs d'exploitation	18 435					4523							22 958	22 958
Total des passifs	70 026	(2359)		(86)		1526	222	(93)				683	69 920	69 920
														(0)

En milliers d'euros	31/12/2022 IFRS	Exclusion contrat location simple IFRS 16	Reclassement OCHAS 19 au P&L	Annulation Impôt différé IFRS 16	Annulation Impôt différé IAS 19	Constatation ECA/ECP	Impôt différé ECA/ECP	Intérêt Minoritaire	Annulation Juste valeur BSA E	Reclassement Autres fonds propres	Reclassement CVAE	Reclassement divers	31/12/2022 CRC 2020-01	31/12/2022 CRC 2020-01
Résultat opérationnel	1 134	(265)	163			(9)					(259)	(2301)	(1537)	(1539)
Résultat financier	(357)	78				(1054)			1000				(332)	(331)
Résultat exceptionnel												2 3 0 1	2 301	2 3 0 1
QP résultats des mises en équivalence	(7)												(7)	(7)
Produits (charges) d'impôts	(502)			0	(42)		190				259	(46)	(142)	(142)
Résultat net	267	(187)	163	0	(42)	(1063)	190		1000		7-	(46)	282	282
Part minoritaires	(201)	(12)						211					(2)	(2)
Part groupe	468	(175)	163	0	(42)	(1063)	190	(211)	1000	-		(46)	284	284

### 1.3 REFERENTIEL ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés sont établis conformément aux principes applicables en France.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2023 ont été établis en conformité avec le règlement ANC n° 2020-01 qui abroge et remplace le règlement CRC n°99-02 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022.

Les états financiers consolidés respectent les principes comptables de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices et de prudence.

Les états financiers des sociétés étrangères consolidées, établis selon les règles en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités pour se conformer aux principes du Groupe.

Les états financiers du Groupe ont été établis en Euro.

Pour l'application des principes comptables généraux, les comptes des sociétés incluses dans le champ de la consolidation sont retraités afin d'assurer :

- l'homogénéité des méthodes comptables pour l'ensemble des sociétés du groupe,
- l'élimination des opérations et des résultats internes,
- le calcul et la prise en compte des impositions différées.

# 1.4 Base d'evaluation et de presentation des états financiers consolides

#### 1.4.1 Utilisation d'estimations et du jugement

La préparation des comptes consolidés conformes au CRC 2020-01 nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèse et estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

#### 1.5 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

#### 1.5.1 Principes comptables

Les comptes consolidés du Groupe regroupent les comptes de la société CYBERGUN et des filiales dans lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable.

Les acquisitions ou cessions de sociétés intervenues en cours d'exercice sont prises en compte dans les comptes consolidés à partir de la date de prise de contrôle ou d'influence ou jusqu'à la perte de contrôle ou d'influence.

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

#### Intégration globale

Cette méthode est appliquée pour toutes les sociétés contrôlées de manière exclusive, soit détention directe ou indirecte de plus de 50% des droits de vote. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Les comptes sont pris en totalité poste à poste avec constatation du droit des minoritaires.

#### - Intégration proportionnelle

Cette méthode est retenue pour les sociétés contrôlées conjointement, c'est-à-dire, lorsqu'il y a un partage du contrôle entre les actionnaires. Les comptes sont pris poste à poste au pourcentage détenu par le groupe.

#### Mise en équivalence

Cette méthode concerne les sociétés pour lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable. Seule la part de capitaux propres correspondant au pourcentage direct ou indirect détenu par la société est incluse dans les comptes consolidés.

Les sociétés non significatives au regard du total de leur bilan et de leur niveau d'activité ne sont pas consolidées.

#### 1.5.2 Date de clôture

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes arrêtés au 31 décembre 2023 pour l'ensemble des sociétés du Groupe à l'exception de la société CYBERGUN JAPAN qui clôture au 31 mars mais dont la contribution dans les états financiers est non significative.

### 1.5.3 Devises étrangères et méthode de conversion

La monnaie de fonctionnement du Groupe CYBERGUN est l'euro. Lorsque les comptes des filiales du groupe sont tenus dans diverses devises, un écart de change résultant des conversions a donc été constaté.

# 1.5.4 Liste des filiales au 31 décembre 2023

Nom des sociétés	Méthode d'intégration	Pourcentage d'intérêt
Cybergun SA	Mère	100,00%
Brains 4 Solutions	I.G	100,00%
Cybergun Italie	I.G	100,00%
Cybergun Hong Kong	I.G	100,00%
Cybergun Japan	I.G	33,00%
Spartan Imports Denmark	I.G	100,00%
Tech Group Hong Kong	I.G	100,00%
Ton Marquage	I.G	100,00%
Dolomede AD1	I.G	100,00%
Microtrade	I.G	100,00%
Arkania	I.G	51,00%
SCI Notre usine	I.G	75,50%
Arkania Groupe (Ex Valantur)	I.G	50,01%
Arkania Ingenierie (Ex Huard)	I.G	50,01%
Arkania Industrie (Ex Smop)	I.G	50,01%
De Pommeray	I.G	50,01%
Arkania USA	I.G	50,01%
Verney Carron	I.G	49,40%
Verney Carron Développement	I.G	65,00%
Softair USA	MEE	51,00%

(\*) CYBERGUN JAPAN : Détenue à 33% par CYBERGUN SCA, la société est consolidée suivant la méthode de l'intégration globale, la tête de groupe exerçant un contrôle majoritaire contractuel.

# 1.5.5 Evolution du périmètre de consolidation

Aucune modification du périmètre de consolidation n'est intervenue au cours de l'exercice 2023.

L'exercice 2023 marque le premier exercice avec intégration de la société VERNEY CARRON sur 12 mois. A cet effet, il est proposé une ventilation du compte de résultat 2023 entre le périmètre historique et la société VERNEY CARRON. Pour rappel au 31 décembre 2022, le bilan de la société VERNEY CARRON avait déjà été intégré.

En milliers d'euros	2023	Perimètre Historique	Verney Carron
Chiffre d'affaires	42 694	37 294	5 400
Autres produits d'exploitation	1 953	878	1 075
Achats consommés	(25 514)	(22 812)	(2702)
Services extérieurs	(3 369)	(2886)	(484)
Autres services extérieurs	(4670)	(3 411)	(1 259)
Charges de personnel	(16 525)	(12 648)	(3 877)
Autres charges d'exploitation	(1 478)	(1274)	(203)
Impôts et taxes	(540)	(459)	(80)
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	(1 735)	(1370)	(365)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations	(9 183)	(5 737)	(3 446)
des écarts d'acquisition	(9 103)	(3737)	(3 440)
Dot. aux amort. et dépr. des écarts d'acquisition	-	_	
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations	(9 183)	(5737)	(3 446)
des écarts d'acquisition	(0.200)		(5.1.6)
Produits financiers	3 4 1 7	3410	7
Charges financières	(4 055)	(3 383)	(672)
Résultat financier	(638)	28	(665)
Résultat courant des entreprises intégrées	(9821)	(5 709)	(4 112)
2	407	100	
Produits exceptionnels	167	163	4
Charges exceptionnelles	(5 146)	(4 530)	(616)
Résultat exceptionnel	(4 979)	(4 367)	(612)
Résultat avant impôt	(14 800)	(10 076)	(4724)
Impôts sur les résultats	286	164	122
Résultat net des entreprises intégrées	(14 514)	(9 912)	(4 602)
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	(193)	(193)	
Résultat net de l'ensemble consolidé	(14 707)	(10 106)	(4 602)
Résultat net part du groupe	(14 611)	(10 891)	(4 496)
Résultat net revenant aux intérêts minoritaires	(96)	13	(106)

#### 1.6 CONVERSION DES COMPTES ET OPERATIONS LIBELLEES EN MONNAIE ETRANGERE

#### 1.6.1 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes des filiales étrangères du groupe sont tenus dans leur monnaie de fonctionnement.

Les actifs et les passifs des filiales étrangères y compris le goodwill sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les éléments du compte de résultat sont convertis en euro au cours moyen de la période. Les capitaux propres sont conservés au taux historique. Les écarts de change résultant des conversions sont portés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

# 1.6.2 Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés dans le compte de résultat opérationnel.

#### Taux de conversion

Euro contre devise :	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois
Taux de clôture		
USD	1,1050	1,0666
DKK	7,4529	7,4365
JPY	156,3300	140,6600
Taux moyen sur la période		
USD	1,0903	1,0530
DKK	7,4556	7,4396
JPY	150,5500	138,0274

#### 1.7 ECART D'ACQUISITION

La différence entre le coût d'acquisition des titres et la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition. Les biens destinés à l'exploitation sont évalués à la valeur d'utilité. Les biens non destinés à l'exploitation sont estimés à leur valeur de marché à la date d'acquisition ou, en l'absence de marché, à leur valeur nette probable de réalisation.

Un écart d'acquisition positif représente l'excédent entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition. Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif dans le poste « Immobilisations incorporelles » conformément au nouveau règlement ANC 2020-01.

Un écart d'acquisition négatif correspond généralement soit à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses, soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif au poste « Provisions pour risques et charges ». Il n'existe aucun écart d'acquisition négatif à ce jour.

Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition sont effectués pour comparer la valeur recouvrable de ces écarts d'acquisition et leur valeur comptable. La valeur recouvrable d'un actif correspond à la valeur la plus élevée entre (i) la juste valeur de cet actif diminuée de ces coûts de sortie et (ii) la valeur d'utilité de cet actif.

Afin de déterminer la juste valeur d'un actif, il est généralement utilisé des propositions de valorisation externes (lettre d'intention initiée dans le cadre d'opération de rapprochement par exemple) et à défaut la valeur d'utilité peut être déterminée sur la base de différentes méthodes dont notamment la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie.

Sur la base des méthodes exposées précédemment et compte tenu des opérations de cession en cours depuis le début de l'exercice 2024, le management Groupe a procédé dans le cadre de la clôture de l'exercice 2023 à une analyse des écarts d'acquisition constaté sur (i) le périmètre CIVIL (1.4 M€), (ii) le périmètre ARKANIA (1.2 M€) et (iii) le périmètre VERNEY CARRON (1.4 M€) et n'a pas identifié d'éléments venant remettre en cause ces valeurs et constater de dépréciation des écarts d'acquisition.

Conformément aux normes comptables en vigueur, le groupe est tenu dans un délai un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à celui de l'acquisition pour identifier au sein de l'écart d'acquisition les actifs et passifs identifiables.

L'identification et l'évaluation des actifs et passifs s'appuient sur une démarche explicite et documentée. Les actifs, et passifs identifiables de l'entité acquise, y compris les éléments incorporels, sont des éléments susceptibles d'être évalués séparément dans des conditions permettant un suivi de leur valeur. Pour être comptabilisés, les actifs et passifs identifiables doivent répondre aux définitions prévues par les règlements de l'Autorité des normes comptables relatifs aux comptes individuels.

Après analyse, le Groupe considère que l'écart d'acquisition VERNEY CARRON constaté en 2022 pour 1.4 M€, se rattache presque exclusivement à l'acquisition d'un savoir-faire (immatériel) non défini et qui ne peut donc être valorisé conformément aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables. Le montant de l'écart d'acquisition VERNEY CARRN reste donc inchangé au 31 décembre 2023.

#### 1.8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

#### 1.8.1 Brevets et licences

Les licences exclusives de reproduction sont amorties en linéaire sur la durée des contrats.

A la clôture de chaque exercice et pour chaque licence lorsqu'il existe des indicateurs de perte de valeur (par exemple ventes qui ne sont pas au niveau escompté ou en baisse), des cash-flows prévisionnels actualisés sont calculés. Lorsque ces derniers sont inférieurs à la valeur nette comptable des licences, une dépréciation est pratiquée. Dans le cadre de son exercice 2023, la société n'a pas identifié d'indicateurs de perte de valeur sur ses licences en portefeuille ne faisant pas l'objet d'un amortissement.

Les frais internes relatifs aux dépôts de marques sont comptabilisés en charges. Il s'agit des coûts juridiques hors le dépôt lui-même ainsi que des frais induits (Téléphone, courrier, traductions etc...).

Il existe deux types de contrat de licences :

- Les licences acquises pour une certaine durée et ne donnant pas lieu à versement de royalties. Le droit d'acquisition est comptabilisé à l'actif et amorti sur la durée du contrat.
- Les contrats signés pour une certaine période moyennant le versement de royalties sur les ventes réalisées.
   Ces royalties correspondent à un pourcentage du chiffre d'affaires mais comportent pour la plupart des minima. Les royalties sont comptabilisées en charges d'exploitation.

La plupart des licences détenues par le Groupe revête les deux caractéristiques ci-dessus, à la fois portées au bilan au coût historique et faisant l'objet de versement de royalties en fonction du chiffre d'affaires.

Les logiciels informatiques sont amortis sur mode linéaire sur leur durée d'utilisation, avec un maximum de 5 ans.

#### 1.8.2 Frais de recherche et développement

Les coûts de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles dès que les conditions suivantes sont simultanément remplies :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre,
- l'intention d'achever l'actif incorporel et de l'utiliser ou le vendre,
- la capacité à l'utiliser ou le vendre,
- l'actif générera des avantages économiques futurs probables,
- la disponibilité des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour réaliser le projet,
- la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

L'ensemble des coûts de développement engagés, déterminés projet par projet en fonction des temps réellement passés par les ingénieurs du bureau d'étude ainsi que des frais directs s'y rattachant, sont étudiés et les projets sont comptabilisés à l'actif, pour le coût engagé, à compter de la date à laquelle l'ensemble des critères sont respectés.

Les frais de développement ne satisfaisant pas à ces critères sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les projets sont amortis à compter de la date de début des ventes se rapportant aux projets concernés sur une période de 10 ans compte tenu de la nature et de la longévité des contrats militaires auxquels se rapportent les frais de R&D.

Lorsque du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, la valeur d'utilité apparaît durablement inférieure à la valeur nette comptable, les frais de R&D activés peuvent faire l'objet d'une dépréciation exceptionnelle.

Au cours de son exercice 2023, le management du Groupe a dû faire face à des problématiques pouvant remettre en cause la bonne conduite de ces projets simulation et par voie de conséquence a décidé de procéder par prudence à la dépréciation de l'intégralité des frais de R&D activés sur cette activité au cours des exercices précédent soit un impact sur les comptes 2023 de (4.1) M€. Dans la continuité de cette position, le Groupe a également pris la décision de ne pas activer dans ses comptes 2023 les frais engagés par le bureau d'étude sur ses activités de simulation et d'entrainements militaires (2.6 M€ sur l'exercice).

#### 1.8.3 Autres immobilisations incorporelles

Les autres actifs incorporels sont immobilisés dans la mesure où les avantages économiques futurs associés à ces actifs bénéficieront au Groupe et lorsque les coûts correspondants peuvent être identifiés de façon fiable.

La valeur brute des immobilisations incorporelles est exprimée au coût historique. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie estimée.

#### 1.9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et amorties sur leur durée de vie. Les modes et durées d'amortissement sont repris dans le tableau ci-dessous :

Désignation	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
Agencements	5 à 10 ans	Linéaire
Moules de production	10 ans	Linéaire
Mobilier	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 ans	Linéaire
Matériel de démonstration	5 ans	Linéaire

Ces actifs peuvent être dépréciés de manière exceptionnelle lorsque du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice leur valeur d'utilité apparaît durablement inférieure à la valeur nette comptable.

#### 1.10 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont principalement constituées de titres de participations et créances rattachées et de dépôts et cautionnement. Elles sont comptabilisées à leur coût historique.

Lorsque la valeur d'utilité devient inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est comptabilisée. La valeur d'utilité est appréciée chaque année par référence notamment à l'actif net comptable réévalué des filiales détenues ou par référence aux multiples observés dans les transactions relatives à des entreprises comparables.

# 1.11 CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location simple ne sont pas retraités à l'actif. Les charges de loyers sont maintenues en charges d'exploitation.

En matière de crédit-bail et de location financement, le groupe a retenu la méthode de référence du règlement ANC 2020-01. L'activation des crédits baux au bilan consolidé du Groupe se traduit par la constatation de l'actif initialement financé, et de la dette restant à rembourser aux sociétés de crédit-bail au passif.

#### **1.12** STOCKS

Les stocks et en-cours sont valorisés selon la méthode du « coût moyen pondéré » coûts annexes compris : transport, droit de douane, etc.

Une provision pour dépréciation est enregistrée, si la valeur d'inventaire des stocks devient inférieure au coût de revient. La provision pour dépréciation des stocks a été déterminée selon les règles suivantes :

- Les stocks dont le délai de rotation est supérieur à 36 mois sont dépréciés à hauteur de 60%
- Les stocks dont le délai de rotation est compris entre 24 et 36 mois sont dépréciés à hauteur de 33%
- Les stocks dont le délai de rotation est compris entre 12 et 24 mois sont dépréciés à hauteur de 20%
- Les stocks n'ayant pas fait l'objet de vente au cours des 12 derniers mois sont dépréciés à hauteur de 85%.

Les marchandises en route concernent les stocks dont l'entreprise est déjà propriétaire mais qui sont en voie d'acheminement (non encore réceptionnées). Ces stocks flottants ont donné lieu à l'enregistrement d'une facture fournisseur, ou le cas échéant, d'une facture à recevoir.

#### 1.13 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances sur lesquelles un risque de non-recouvrement est identifié en fin de période font l'objet d'une dépréciation. L'analyse du risque de non-recouvrement tient compte de critères tels que l'ancienneté de la créance, l'existence d'un litige ou la situation financière du client.

Le montant de la provision est déterminé selon les règles suivantes :

- Les créances dont la partie échue à 90 jours et plus est inférieure à 10K€ sont dépréciées systématiquement à 100% (à hauteur du montant échu à 90 jours et plus);
- Pour les créances dont la partie échue à 90 jours et plus est supérieure à 10K€, si cette partie représente moins de 30% du solde client, aucune provision n'est requise. A contrario, si cette partie représente plus de 30% du solde client, elles doivent être analysées individuellement et feront l'objet d'une dépréciation à 100% (à hauteur du montant échu à 90 jours et plus) s'il est estimé que le risque de non-recouvrement est significatif.

#### 1.14 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Les « disponibilités » correspondent aux liquidités disponibles en caisse ou en banque et aux effets à l'encaissement. Les découverts bancaires sont classés dans les « emprunts et dettes financières » à moins d'un an. Ces disponibilités et découverts bancaires sont évalués pour leur valeur nominale.

#### 1.15 CAPITAL

Les actions ordinaires sont comptabilisées dans les capitaux propres.

#### 1.16 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges permettent de couvrir un risque ou une charge dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

Ainsi une provision est comptabilisée à la clôture si le groupe a une obligation légale, contractuelle ou implicite à l'égard d'un tiers et dont il est probable qu'elle générera une sortie de ressources. Les montants provisionnés correspondent à la meilleure estimation de la sortie de ressource qui sera nécessaire pour éteindre les obligations. Les provisions pour litiges sont déterminées sur la base de chaque dossier en fonction des procédures en cours, des demandes faites et de leurs chances réelles de réalisation.

# 1.17 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Le montant des engagements en matière de pension, de complément de retraite, d'indemnités et d'allocation en raison du départ à la retraite des membres du personnel, est calculé selon l'hypothèse d'un départ à la retraite compris entre 65 à 67 ans

A chaque clôture, la valeur actualisée de l'engagement global du groupe est évaluée sur la base d'une méthode actuarielle. Chaque société réalise son propre calcul sur la base des profils individuels des salariés bénéficiaires (salaires et ancienneté à la date du départ) en fonction d'hypothèses de rotation de personnel et de mortalité en estimant un taux de progression des rémunérations et un taux d'actualisation financière. Les principales hypothèses retenues pour le calcul de ces engagements sont les suivantes :

Échéance comptable		31/12/2023				
		Cadres	Non cadres			
Age de départ à la retraite:	65	64				
Proportion de départs volontaires	100%	100%				
Table de mortalité:	e de mortalité:					
Taux d'actualisation à l'ouverture:	aux d'actualisation à l'ouverture:					
Taux d'actualisation à la clôture : Taux SACEI 31/12/2023		3,12%				
Taux de charges sociales:	_	49,61%	37,92%			
Taxe de Sécurité sociale sur mise à la retraite avant 70 ans		30%				
Augmentation annuelle des salaires:		3,00%	3,00%			
Turn-over annuel moyen:	Moins de 61 ans	4,2%	4,2%			
	61 ans et plus	0,0%	0,0%			

Le groupe considère que le mode probable de départ à la retraite est un départ à l'initiative du salarié.

# 1.18 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Les emprunts et dettes financières sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charges financières. Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

Les ORA (Obligations Remboursables en Actions) constituent des « Autres fonds propres » lorsque, selon les clauses du contrat et/ou les conditions économiques de l'émission (au moment de l'émission), l'instrument n'est pas remboursable ou que son remboursement s'effectue par émission et attribution d'un autre instrument de capitaux propres de la société émettrice.

Au cas particulier de la Fiducie en cours d'exécution chargée d'équitizer la dette financière du Groupe, le crédit vendeur et les obligations simples souscrites par la Fiducie ne correspondent pas à la définitions des « autres fonds propres » et ont donc été enregistrés en dettes financières au bilan du Groupe à fin décembre 2023.

# 1.19 DETTES D'EXPLOITATION

Les dettes fournisseurs et sur autres créditeurs (dettes fiscales et sociales) sont évaluées à leur valeur nominale.

# 1.20 IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan pour tenir compte des différences temporelles entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des actifs et des passifs.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable. Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés antérieurement constatés, est respectivement enregistré en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'il est probable que des bénéfices imposables seront réalisés, permettant à l'actif d'impôt différé d'être utilisé.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture, afin de déterminer si cette valeur doit être réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant soit disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés. Inversement, une réduction sera effectuée dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables suffisants soient disponibles. Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si les filiales ont le droit de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsque ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale et simultanément.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les taux d'impôts retenus pour calculer les impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque la différence future se réalisera. Les effets de modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé. Les impôts différés actif et passif sont compensés entité fiscale consolidée par entité fiscale consolidée.

Au 31 décembre 2023, les impôts différés ont été calculés au taux de 25 %. En cas de changement de taux d'impôt, les impositions différées sont ajustées au nouveau taux en vigueur sur l'exercice où le changement est connu et l'ajustement imputé en compte de résultat. Compte tenu des résultats déficitaires importants du Groupe, les impôts différés actifs n'ont pas fait l'objet au 31 décembre 2023 d'une activation dans les comptes consolidés, car leur caractère recouvrable à moyen terme n'est pas assuré.

# 1.21 CHIFFRE D'AFFAIRES

De manière générale, les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires dans toutes les sociétés du groupe obéissent à la règle selon laquelle la livraison déclenche la facturation et par conséquent la comptabilisation immédiate des produits.

Néanmoins, dans le cadre des activités de distribution Asie du Groupe, des contrats couvrant plusieurs exercices peuvent être signés avec les partenaires, entrainant l'émission d'une facture globale pour l'ensemble de la période. Dans cette situation, la société neutralise la facturation des ventes ne correspondant pas à son exercice en cours par un produit constaté d'avance et neutralise également les achats liés par une charge constatée d'avance.

### 1.22 RESULTAT PAR ACTION

Le « résultat de base par action » est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice (prorata temporis).

Le « résultat dilué par action » est obtenu en divisant le résultat net dilué part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires (prorata temporis). Les instruments dilutifs comprennent notamment les obligations convertibles.

Conformément au règlement CRC 2020-01, lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est réputé égal à ce résultat de base par action, tous les instruments étant alors considérés comme anti dilutifs.

# 1.23 COMPTABILISATION DES INTERETS MINORITAIRES

Lorsque, à la suite de pertes, la part revenant aux intérêts minoritaires d'une entité consolidée par intégration globale devient négative, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires sont déduits des intérêts majoritaires, sauf si les associés ou actionnaires minoritaires ont l'obligation formelle de combler ces pertes.

Si, ultérieurement, l'entité consolidée réalise des bénéfices, les intérêts majoritaires sont alors crédités de la totalité des profits jusqu'à ce que la partie qu'ils avaient assumée des pertes imputables aux intérêts minoritaires ait été totalement éliminée.

Le Groupe a donc au cours de l'exercice 2023 déduit des intérêts majoritaires la part négative relative aux entités des périmètres VERNEY CARRON et ARKANIA.

# **2 GESTION DU RISQUE FINANCIER**

#### 2.1 RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients. L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. La principale composante de cette dépréciation correspond essentiellement à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés.

Dans le cadre de la clôture des comptes au 31 décembre 2023, le management estime que le degré de criticité de ce risque est moyen.

# 2.2 RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe. Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances extrêmes, comme les catastrophes naturelles, que l'on ne saurait raisonnablement prévoir.

En cas de tension sur la trésorerie, le groupe privilégie le paiement de ses fournisseurs stratégiques afin de ne pas remettre en cause son niveau d'activité et son cash-flow. Il accentue d'autre part ses efforts pour assurer une meilleure gestion de ses actifs et notamment dégager des ressources financières.

# 2.3 RISQUE DE CONTINUITE D'EXPLOITATION

La Société anticipe pour son exercice 2024 un besoin de trésorerie maximum de 8.5 M€. Pour couvrir ce besoin, la société peut compter, en complément de sa trésorerie disponible à l'ouverture de 1,7 M€, sur les éléments suivants, basés sur des accords ou des bases contractuelles :

- Des opérations de financement par le marché avec par exemple, la mise en place d'un contrat ORNAN ayant permis à la date de publication de ce rapport un financement à hauteur de 1,7 M€;
- Des opérations de cession et de refinancement de certains actifs immobiliers du Groupe pour un montant global estimé à 4,2 M€;
- Des mécanismes de pré-financement du BFR de la part des principaux donneurs d'ordres des activités militaires pour un montant global estimé à 2.2 M€ (déjà reçu à hauteur de 1.2 M€).

Par prudence, le Groupe n'a pas intégré dans son analyse du risque de continuité, les produits à recevoir des opérations de cession en cours (Cf Eléments postérieurs à la clôture) à la date de publication de ce rapport.

Par ailleurs, à la date de publication de ce rapport, le Groupe n'a pas identifié de risque sur sa continuité d'exploitation en lien avec le traitement du crédit vendeur et des obligations equitizés à travers la fiducie.

# 2.4 RISQUE DE MARCHE

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables. Dans le cadre de la clôture des comptes au 31 décembre 2023, le management estime que le degré de criticité de ce risque est élevé notamment concernant les instruments de capitaux propres.

### 2.5 RISQUE DE CHANGE

Le Groupe peut être exposé au risque de change :

- sur les emprunts qui sont libellés dans une monnaie autre que l'euro, pour l'essentiel du dollar américain;
- sur ses transactions courantes d'achats et de ventes de marchandises effectuées en dollar américain.

Dans le cadre de la clôture des comptes au 31 décembre 2023, le management estime que le degré de criticité de ce risque est élevé car le Groupe n'a pas souscrit à des instruments de couverture du risque de change au cours de l'exercice.

#### 2.6 RISQUE LIES A LA GUERRE EN UKRAINE

Le groupe demeure particulièrement attentif aux conséquences de la crise russo-ukrainienne sur le marché Européen notamment concernant les aspects d'approvisionnement et de flux logistiques. Cette vigilance s'applique également sur les transactions monétaires avec d'éventuelles contreparties commerciales russes, compte tenu des sanctions internationales frappant en particulier un certain nombre de banques russes. En date d'arrêté des comptes, le Groupe estime le degré de criticité de ce risque est moyen étant considéré que la Société ne peut fournir de garantie sur le fait que la guerre en Ukraine sera maitrisée durablement dans un avenir proche. Dans ces circonstances potentiellement très évolutives, le management demeure mobilisé pour analyser sans délai les conséquences induites sur ses états financiers.

#### 2.7 RISQUE DE DILUTION

Le financement par fonds propres constitue le principal mode de financement (certaines entités du Groupe utilisent également l'affacturage client) du Groupe. Compte tenu des projets du Groupe, il ne peut être exclu que, dans le futur, elle procède à de nouvelles émissions avec un possible impact dilutif pour ses actionnaires. Un actionnaire qui détenait 1% du capital au 1er janvier 2023 (soit avant le début de l'équitization des ORA BSA) ne détenait plus que 0.64 % du capital au 31/12/2023.

De plus, la très forte dispersion de l'actionnariat entraîne des difficultés récurrentes à réunir un quorum lors des Assemblées Générales d'actionnaires pour statuer sur les résolutions relevant du quorum requis pour les Assemblées Générales extraordinaires.

Dans le cadre de la clôture des comptes au 31 décembre 2023, le management estime que le degré de criticité de ce risque est élevé, étant considéré qu'il reste des BSA restant à exercer dans le cadre de la fiducie mise en place en 2023 et compte tenu du lancement d'un programme de financement ORNAN en Février 2024.

# 3 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

#### 3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'euros	Ouverture	Acquisitions / Dotations	Diminutions / Reprises	Autres mouvements	Ecarts de conversion	31/12/2023
Frais de recherche et développement	6 914	232			(11)	7 135
Logiciel et sites internet	5 123		(161)			4 963
Concessions, licences et brevets	1931	254			(10)	2 175
Autres immobilisations incorporelles et avances	509					509
Immobilisations incorporelles valeurs brutes	14 477	486	(161)	-	(21)	14 782
Immobilisations incorporelles amortissements et dépréciations	(5 146)	(5 401)	11			(10 536)
Total - Immobilisations incorporelles nettes	9 332	(4 915)	(150)	-	(21)	4 246

Au 31 décembre 2023, les immobilisations incorporelles à l'actif du Groupe s'élèvent à 4 246 K€ soit une baisse sur l'exercice de 5 085 K€. La variation de la période est principalement à mettre en relation avec :

- Des dépréciations à hauteur de 4 681 K€ comptabilisée sur les frais de R&D activés au cours des exercices précédent dans le cadre des projets en cours du périmètre militaire dont 4 066 K€ chez CYBERGUN SCA et 615 K€ chez VERNEY CARRON;
- Les dotations aux amortissement courantes pour 705 K€.

Au 31 décembre 2023 compte tenu des éléments de dépréciation comptabilisés (100% des frais de R&D sur contrat de simulation), les immobilisations incorporelles nettes correspondent essentiellement au portefeuille de licences du périmètre civil pour un montant net de 2.8 M€ et des frais de R&D activés au bilan de VERNEY CARRON pour 1.3 M€.

# 3.2 ECART D'ACQUISITION

En milliers d'euros	Ouverture	Acquisitions -/- Diminutions -/- Dotations Reprises	Variation de périmètre	Autres mouvements	Ecarts de conversion	31/12/2023
Ecarts d'acquisition valeurs brutes	8 325				(101)	8 225
Ecarts d'acquisition amortissements et dépréciations	(4 241)				101	(4 140)
Ecarts d'acquisition	4 084				(0)	4 084

L'écart d'acquisition net comptabilisé à l'actif du Groupe s'élève au 31 décembre 2023 à 4 084 K€. Aucun ajustement de la valeur de l'écart d'acquisition net n'a été comptabilisé par le management dans le cadre de la clôture 2023 (*Cf. Note 1.7 Écart d'acquisition*).

#### 3.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'euros	Ouverture	Acquisitions / Dotations	Diminutions / Reprises	Autres mouvements	Ecarts de conversion	31/12/2023
Terrains et constructions	3 369					3 369
Matériels, outillages et installation techniques et transport	18 219	836	(4)		(13)	19 038
Mobiliers, agencements et installations générales	2 155	69	(166)			2 058
Autres immobilisations corporelles et avances	184		(25)		(2)	157
Immobilisations corporelles valeurs brutes	23 927	905	(195)	_	(15)	24 622
Immobilisations corporelles amortissements et dépréciations	(17 771)	(1 306)	178	-	15	(18 885)
Totale - Immobilisations corporelles nettes	6 156	(401)	(17)	72	(0)	5 738

Les immobilisations corporelles nettes au 31 décembre 2023 s'élèvent à 5 738 K€, soit une baisse de 418 K€ par rapport à l'ouverture de l'exercice et qui résulte essentiellement :

- D'un effet acquisition d'immobilisations essentiellement liées aux capacités de production pour 905 K€;
- De dotations aux amortissements pour 1 306 K€.

Au 31 décembre 2023, les immobilisations corporelles correspondent principalement au bâtiment porté par la SCI NOTRE USINE et aux installations techniques du pôle ARKANIA.

#### 3.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Titres de participations	557	554
Prêts, cautionnements	287	295
Autres immobilisations financières	2 020	1 997
Autres actifs financiers	1 121	2 331
Total - Immobilisations financières	3 985	5 177

Au 31 décembre 2023, les immobilisations financières nettes s'élèvent à 3 985 K€ et correspondent principalement à :

- 557 K€ de titres de participations correspondant presque exclusivement aux titres de participation détenus par la société VERNEY CARRON dans sa filiale SERENICITY;
- 2 020 K€ d'autres immobilisations financières correspondant presque exclusivement aux droits représentatifs de la société VERNEY CARRON dans une fiducie sureté (Cf Paragraphe suivant);
- 287 K€ de dépôts et cautionnements ;
- 2 021 K€ d'autres actifs financiers non courant correspondant à hauteur de 899 K€ au compte courant détenue par CYBSA sur la société SAUSA mise en équivalence (1 799 K€ de créance brute et dépréciée à hauteur de 900 K€), et 222 K€ du prix de cession des titres de sociétés américaines.

Pour rappel en 2022, dans le cadre du protocole bancaire de la société VERNEY CARRON, l'accord prévoyait la constitution d'une fiducie sureté entre la Société et les partenaires bancaires impliqués dans l'acquisition du site de Saint Etienne et ayant concédés un abandon des hypothèques détenues sur la société. Cette fiducie prévoit ainsi qu'en cas de cession du bâtiment d'ici à mai 2030, une rétrocession d'une partie du produit de la cession reviendra aux partenaires bancaires constituants de la fiducie. Dans la continuité de sa position 2022, le

management estime qu'à ce jour, aucun élément ne vient remettre en cause l'hypothèse selon laquelle la rétrocession du prix de cession estimée à 0,3 M€ serait couverte par la PV de cession réalisée dans le cadre de cette opération.

# 3.5 STOCK DE MARCHANDISES

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Stock de marchandises	11 517	15 257
Stock de MP	2 462	2 383
En cours et produits finis	9 713	9 045
Total Stocks Bruts	23 691	26 685
Dépréciation s/ stocks	(922)	(562)
Total - Stocks nets	22 769	26 123

Au 31 décembre 2023, les stocks du Groupe s'élèvent à 22 769 K€ soit une baisse de 3 354 K€ par rapport à la clôture 2022. Cette baisse qui impacte essentiellement les stocks de marchandises est à mettre en relation avec un volume de stock exceptionnellement haut à la fin de l'exercice 2022 et une rationalisation des achats en Asie afin notamment de tenir compte du ralentissement de l'activité sur le segment CIVIL B2B qui nécessite une profondeur de stock de marchandises importante. La méthode de dépréciation des créances est inchangée par rapport aux clôtures précédentes.

#### 3.6 CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Clients et comptes rattachés	5 4 7 5	6 087
Clients douteux	975	1752
Clients Factures à émettre	631	405
Total - Créances clients brutes	7081	8244
Dépréciation s/ créances clients	(2 025)	(2914)
Total - Créances clients nettes	5 056	5331

La provision pour dépréciation des créances client est comptabilisée lorsque l'encaissement d'une créance devient incertain. La méthode de dépréciation des créances est inchangée par rapport aux clôtures précédentes.

Hormis les créances commerciales échues ayant fait l'objet d'une provision pour perte de valeur, le Groupe CYBERGUN estime n'être exposé à aucun risque significatif de recouvrement.

# 3.7 AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Créances sociales et fiscales	4 975	3 444
Impôts différés actif	361	321
Comptes courants et débiteurs divers	810	767
Etat - Impôts sur les bénéfices	994	909
Charges constatées d'avance	1 637	435
Ecart de conversion actif	968	1 526
Avances et acomptes versés	551	894
Autres créances d'exploitation diverses	133	547
Total - Autres créances d'exploitation	10 430	8 842

Les autres créances d'exploitation au 31 décembre 2023 s'élèvent à 10 430 K€ soit une hausse de 1 588 K€ qui s'explique principalement par :

- Une hausse de 1 531 k€ des créance sociales et fiscales en lien avec des flux de refacturation intra groupe plus important qu'en N-1 (Augmentation neutralisée au passif par la hausse de dettes sociales et fiscales);
- Une hausse de 1 202 K€ des charges constatées d'avance en lien avec des contrats de distribution pluriannuels signés sur l'exercice 2023 (Cf Note 1.21 - Chiffre d'affaires );
- Une baisse de 558 K€ des écarts de conversion actif.

# 4 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

# 4.1 CAPITAUX PROPRES

Le capital social de la société au 31 décembre 2023 est de 7 199 K€, composé de 71 996 687 actions, chacune entièrement libérée.

Les principales opérations de l'exercices sont résumées dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

#### 4.2 AUTRES FONDS PROPRES ET EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

En milliers d'euros	01/01/2023	Souscription	Remboursement	Conversion	Variation de périmètre	Autres mouvements	Ecarts de conversion	31/12/2023
ORA BSA 2022	6 600			(1)		(6 487)		112
Total - Autres fonds propres	6 600		-	(1)	-	(6 487)	-	112
Emprunts auprès des établissements de crédit	4 130		(991)					3 139
Autres emprunts obligataires	-	1 000						1 000
Autres emprunts et dettes assimilés				(1680)		6 487		4 807
Concours bancaires	139		(22)					116
Dettes financières	4 269	1 000	(1 013)	(1 680)	-	6 487	-	9 063
Dette financière crédit-bail	2 547		(717)					1 830
Total - Dette financière crédit-bail	2 547		(717)	-	-	-		1 830
Total - Dettes financières et autres fonds propres	13 415	1 000	(1730)	(1681)	-	-	-	11 004

Les dettes à caractère financier au 31 décembre 2023 s'élèvent à 11 004 K€ et correspondent à :

- 112 K€ d'autres fonds propres correspondant aux ORA BSA émises en 2022 pour lesquelles les porteurs n'ont pas choisi d'apporter leur actif à la fiducie (Cf. Note Faits Marquants). La variation du poste sur l'exercice 2023 pour 6 487 K€ correspond à l'apport à la fiducie des ORA et leur rachat par CYBERGUN qui se matérialise par l'extinction du passif en « Autres fonds propre » et la naissance d'un passif du même montant entre « Autres emprunts et dettes assimilés » correspondant au crédit vendeur;
- 1 838 K€ de dettes de crédit-bail correspondant aux contrats de financement du parc industriel de la division militaire du Groupe.
- 9 063 de dettes financières, qui se décomposent elles-mêmes entre :
- (i) 3 139 K€ d'emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont la baisse sur la période est à mettre en relation avec les échéanciers de remboursement ;
- (ii) 1 000 d'autres emprunts obligataires correspondant aux Obligations Simples (« OS ») souscrites par la fiducie au cours de l'exercice ;
- (iii) 4 807 K€ d'autres emprunts et dettes assimilées correspondant au crédit vendeur mis en place dans le cadre du processus d'equitization des ORA apportées à la fiducie. Au 31 décembre 2023, sur les 6 487 K€ d'ORA apportées à la fiducie, 1 680 K€ ont déjà été equitizés venant ainsi renforcer d'autant les fonds propres du Groupe.
- (iv) 108 K€ de concours bancaires

Conformément aux termes de la convention de Fiducie, le crédit vendeur et le cas échéant les OS non équitizés au 31 décembre 2024 devront être remboursées en numéraire.

Le tableau ci-dessous ventile les dettes financières au 31/12/2023 entre part court terme (échéance < 1 an) et part long terme (échéance > 1 an).

En milliers d'euros	31/12/2023	Part CT (< 12 mois)	Part LT (> 12 mois)	
Autres fons propres	112	112	_	
Dettes financières	9 063	7 231	1831	
Dette financière crédit-bail	1 830	641	1 189	
Total - Dettes financières et autres fonds propres	11 004	7 983	3 021	

#### 4.3 Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	01/01/2023	Dotation	Reprise	Variation de périmètre	Autres mouvements	Ecarts de conversion	31/12/2023
Provisions pour perte de change	1 378		(537)				841
Provisions pour risques s/ litiges	79						147
Total - Provisions Pour Risques	1 457	-	(537)	-	-	-	988
Provisions IFC	1 017	184					1 200
Total - Provisions Pour Charges	1 017	184	-	-	-	-	1 200
Total provisions pour risques et charges	2 473	184	(537)	-	-	-	2 189

Au 31 décembre 2023, les provisions pour risques et charges s'élèvent à 2 189 K€ et se décomposent entre :

- 988 K€ de provision pour risques qui correspondent essentiellement aux provisions pour pertes de change constatées principalement sur les expositions intragroupes;
- 1 200 K€ de provisions pour charges qui correspondent exclusivement aux indemnités de départ à la retraite provisionnées pour les salariés des entités françaises (la valeur des droits relatifs aux salariés des sociétés étrangères ayant été estimée non significative).

## **4.4** FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les dettes fournisseurs pour 9 538 K€ correspondent essentiellement à des dettes sur achats de marchandises et / ou de prestations de sous-traitance.

## 4.5 AUTRES DETTES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Dettes sociales et fiscales	7 560	5 709
Comptes courants et dettes diverses	2 642	3 029
Produits constatés d'avance	1 947	
Ecart de conversion passif	2 426	5 064
Avances et acomptes versé	1 858	1 143
Autres	256	112
Total - Autres dettes d'exploitation	16 690	15 057

Les autres dettes d'exploitation au 31 décembre 2023 s'élèvent à 16 690 K€ soit une hausse de 1 633 K€ qui s'explique principalement par :

- Une hausse de 1 851 K€ des dettes sociales et fiscales en lien notamment avec des flux de refacturation intra groupe plus important qu'en N-1 (Augmentation neutralisée à l'actif par la hausse des créances sociales et fiscales);
- Une hausse de 1 947 K€ des produits constatés d'avance en lien avec des contrats de distribution pluriannuels signés sur l'exercice 2023 (Cf Note 1.21 - Chiffre d'affaires consolidé);

- Une baisse de 2 638 K€ des écarts de conversion passif;
- Une hausse de 715 K€ des avances et acomptes versés notamment sur les société CYBERGUN SCA et ARKANIA INGENIERIE;
- Une baisse de 386 K€ des comptes courants et autres dettes diverses à mettre en relation avec une baisse des dettes de royalties de CYBERGUN SCA entre les clôtures 2022 et 2023.Au 31 décembre les comptes courants et autres dettes diverses correspondent essentiellement à (i) des dettes de royalties sur licences et des notes de frais envers les salariés pour un montant global 679 K€ chez CYBERGUN SCA, et (ii) à 1 070 K€ de dettes courantes (hors dettes bancaires) inclues dans le plan de continuation de la société VERNEY CARRON, dettes lissées sur une durée comprise entre 4 et 8 ans selon la nature de la dette.

## 5 NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

#### 5.1 CHIFFRE D'AFFAIRES ET MARGE BRUTE

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
		The second
Chiffre d'affaires	42 253	42 157
Autres produits de l'activité	441	1171
Achats consommés	(25 514)	(26671)
Marge brute	17 181	16 657
Marge brute en % du CA	40,7%	39,5%

## **5.2** Services exterieurs et autres services exterieurs

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Sous traitance générale	(628)	(1 551)
	. ,	1 2000 000 000
Crédit bail & locations	(1 431)	(1 429)
Charges locatives et de copropriété	(113)	(80)
Entretiens et réparations	(661)	(848)
Primes d'assurance	(418)	(292)
Services extérieurs - Autres	(118)	(139)
Total - Services extérieurs	(3 369)	(4 340)

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Personnel extérieur à l'entreprise	(750)	(486)
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(1 505)	(855)
Rémunérations d'affacturage	(162)	(55)
Publicité, publications, relations publiques	(683)	(588)
Transport de biens et transp. collectifs du pers.	(841)	(850)
Déplacement, missions & réceptions	(380)	(345)
Frais postaux & télécommunications	(97)	(118)
Services bancaires & assimilés	(159)	(153)
Autres services - Divers	(93)	(66)
Total - Autres services extérieurs	(4 670)	(3 516)

#### **5.3** CHARGES DE PERSONNEL

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération du personnel	(12 027)	(8613)
Charges sociales	(4498)	(3 092)
Total - Charges de personnel	(16 525)	(11705)
Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Libellé  Effectif en France	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b> 239

L'effectif employé comprend l'effectif salarié, c'est-à-dire l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunéré directement par le groupe et le personnel mis à disposition, personnel intérimaire et détaché ou prêté à l'entreprise, pour les entités consolidées par intégration globale.

La hausse du poste des effectifs est à mettre en relation avec l'entrée de périmètre de VERNEY CARRON dont l'impact est estimé à 3 877 K€.

#### **5.4** Autres produits et charges d'exploitation

## Autres produits d'exploitation

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Production stockée / immobilisée	901	3 166
Subvention d'exploitation	539	124
Redevances & royalties	68	1
Gains de changes sur créances commerciales	105	454
Transfert de charges et autres produits d'exploitation divers	341	167
Total - Autres produits d'exploitation	1 953	3 911

Les autres produits d'exploitation de l'exercice 2023 s'élèvent à 1 953 K€ et correspondent à :

- 901 K€ de production stockée ou immobilisée à rattacher au périmètre militaire dans le cadre des différents projets industriels;
- 539 K€ de subvention dans le cade d'acquisition de matériel industriels sur l'entité SMOP;
- 341 K€ de transfert de charges et autres produits divers en lien notamment avec diverses refacturations opérationnelles (personnel, espace publicitaires), des remboursement d'OPCO et de prévoyances et des produits sur dettes prescrites;
- 105 K€ de gains de change sur opérations commerciales.
- 68 K€ de produit de redevance constaté par la société VERNEY CARRON dans le cadre de l'exploitation par son partenaire TREESCO de la marque VERNEY CARRON.

## Autres charges d'exploitation

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
	(577)	(704)
Redevances & royalties	(577)	(764)
Pertes sur créances irrécouvrables	(781)	
Pertes de changes sur créances commerciales	(119)	(231)
Autres charges d'exploitation diverses	-	(14)
Total - Autres charges d'exploitation	(1 478)	(1 009)

Les autres charges d'exploitation de l'exercice 2023 s'élèvent à 1 478K€ et correspondent essentiellement à :

- 577 K€ des charges de royalties dans le cadre de l'exploitation du portefeuille de licence airsoft;
- 781 K€ de pertes sur créances irrécouvrables constatées sur l'exercice essentiellement du fait de prescription commerciale (étant précisé que ces créances faisaient généralement à l'ouverture de l'exercice l'objet de provision pour dépréciation à 100% de leur valeur. Ces opérations se sont donc accompagnées de reprise sur provisions pour créances douteuses);
- 119 K€ de perte de change sur opérations commerciales.

#### 5.5 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	(706)	(433)
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	(1 306)	(1 205)
Dotations / Reprise provision pour dépréciation sur immobilisations	(14)	-
Dotations / Reprise provision pour dépréciation sur actif circulant	528	303
Dotations / Reprise provision pour risques et charges	(237)	268
Total - Dotations nettes aux amortissements et provisions	(1 735)	(1 068)

Les dotations nettes aux amortissement et provisions de l'exercice 2023 s'élèvent à 1 735 K€ et se décomposent principalement comme suit :

- 2 012 K€ de dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles dont 706 K€ au titre des immobilisations incorporelles (frais de R&D chez CYBERGUN SCA) et 1 306 K€ au titre des immobilisations corporelles (essentiellement constaté au sein du périmètre ARKANIA°;
- 528 K€ de reprise de provision nette sur dépréciation de l'actif circulant à mettre en relation notamment avec des créances clients considérées comme irrécouvrables et ayant ainsi donné lieu à des reprises de provisions;
- 237 K€ de dotation nette pour risques et charges concernant les litiges et les provision IFC.

#### 5.6 RESULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Gains de change	1 087	432
Reprises sur provisions financières	2 313	2 196
Autres produits financiers	17	67
Produits financiers	3 417	2 695
Charges d'intérêts	(366)	(57)
Pertes de change	(257)	(624)
Dotations aux provisions	(2 676)	(2 195)
Autres charges financières	(756)	(150)
Charges financières	(4 055)	(3 026)
Résultat financier	(638)	(331)

Le résultat financier de l'exercice 2023 est négatif à hauteur de 638 K€ et se décompose principalement comme suit :

- 366 K€ de charges d'intérêts en lien avec les emprunts bancaires du périmètre ARKANIA;
- Un résultat de change de 830 K€ résultant de la compensation entre 1 087 K€ de produits de change et
   257 K€ de perte de change sur les opérations de l'exercice ;
- Des dotations financières nette pour 363 K€ correspondant à 900 K€ de dépréciation du compte courant de la société SAUSA partiellement compensé par une reprise nette de provision sur écart de conversion pour un montant de 537 K€;
- 739 K€ d'autres produits et charges financières correspondant essentiellement au passage en charge financière sur l'exercice de la prime de souscription des ORA BSA 2022 souscrites en N-1. Compte tenu du rachat par la Société des ORA apportée à la fiducie et de leur annulation avec l'émission en contrepartie d'un crédit vendeur, le management de la société a considéré que les ORA ont été remboursée et que la prime de souscription à amortir au fur et à mesure du remboursement doit être passée en charge sur l'exercice 2023.

## 5.7 RESULTAT EXCEPTIONNEL

#### Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Produits de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	1	515
Produit de cession et déconsolidation des immobilisations financières et titres		245
Reprises sur provisions exceptionnelles		700
Autres produits exceptionnels	166	4234
Produits exceptionnels	167	5 693
Valeur nette comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	(1)	(808)
Dotations aux amortissements et provisions exceptionnels	(4697)	176
Autres charges exceptionnelles	(448)	(3216)
Charges de cession et déconsolidation des immobilisations financières et titres		456
Charges exceptionnelles	(5 146)	(3 392)
Résultat exceptionnel	(4979)	2301

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2023 est négatif à hauteur de 4 979 K€ et correspond essentiellement à :

- 4 697 K€ de dotation pour dépréciation exceptionnelle correspondant presque exclusivement à la dépréciation des frais de R&D sur les activités militaires du Groupe;
- 167 K€ de produits exceptionnels correspond notamment à 122 K€ de dettes prescrites sur CYBERGUN SCA;
- 448 K€ d'autres charges exceptionnelles dont 180 K€ de pénalités et redressement envers des organismes sociaux et fiscaux sur la société SMOP et 87 K€ de perte sur créances non commerciales constatées sur l'exercice chez CYBERGUN SCA.

En 2022, le résultat exceptionnel de 2 301 K€ correspond essentiellement au produit réalisé sur le rachat de la dette bancaire de VERNEY CARRON constaté par CYBERGUN SA (devenu CYBERGUN SCA en 2023).

## 6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### **6.1** ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### 6.1.1 EXISTENCE D'EMPRUNTS ASSORTIS DE CLAUSE DE COVENANTS

Au 31 décembre 2023, le Groupe CYBERGUN ne fait état d'aucun emprunt assortis de clause de covenants.

#### 6.1.2 AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Engagements donnés		
Nantissement du fonds de commerce (1)	21 610	21 610
Effets à l'encaissement non échus	531	411

Dans le cadre des opérations de rachat de la dette bancaire du Groupe CYBERGUN par RESTARTED INVESTMENT, le protocole signé en 2014 prévoit le nantissement possible du fonds de commerce de CYBERGUN SCA au profit de l'acquéreur RESTARTED INVESTMENT.

## Plan de sauvegarde de la société VERNEY CARRON :

Par jugement du 22 juin 2022, le tribunal de commerce de Saint Etienne a accepté le plan de sauvegarde de la société VERNEY CARRON. Les dettes inclues dans ce plan s'élèvent à 998 K€, sont comptabilisées en autres dettes dans les comptes consolidés du Groupe et font l'objet d'un plan de remboursement suivi par le commissaire à l'exécution du plan sur 8 ans devant se terminer en 2030.

#### 6.2 VALEURS MOBILIERES POUVANT DONNER ACCES AU CAPITAL

#### Bons de Souscription d'Actions (BSA)

Le tableau ci-dessous résume le nombre de BSA en circulation au 31 décembre 2023 ainsi que le nombre théorique d'actions pouvant résulter de l'exercice de l'intégralité de ces valeurs mobilières pouvant donner accès au capital social.

Libellé	ISIN	Nb de BSA émis	Nb de BSA exercés	Nb de BSA en circulation	Caducité	Parité (*)	Nb d'actions potentiels
BSA K1	FR0013507977	24 916 790	1 691 580	23 225 210	02/12/2025	0,000003463	80
BSA K2A	FR0013507985	28 183 640	76 988	28 106 652	15/04/2030	0,000003463	97
BSA K2B	FR0013508009	17 640 120	26 562	17 613 558	15/04/2030	0,000003463	60
BSA 2022	FR001400EG77	13 747 800	12	13 747 800	30/12/2025	7,004	96 289 591
BSA E1	n.a	4 936 708 106	25 810 260	4 910 897 846	31/12/2024	1	4 910 897 846
BSA E2	n.a	32 045 000	1	32 045 000	31/12/2024	1	32 045 000
TOTAL		5 053 241 456	27 605 390	5 025 636 066			5 039 232 674

<sup>(\*)</sup> La parité correspond au nombre d'action que permet d'obtenir l'exercice d'1 BSA

Sur la base du nombre de BSA en circulation et des parités d'exercice en date du 31 décembre 2023, le nombre d'actions pouvant résulter de l'exercice de 100% des BSA est estimé à 5 039 232 674 actions.

#### **6.3** Parties liees

#### 6.3.1 CONVENTION-CADRE DE PRESTATION DE SERVICES

Le 31 mars 2023, la Société a conclu une convention-cadre d'assistance, de prestation de services et de rémunération des prêts intra-groupe avec l'ensemble des sociétés constituant alors le groupe CYBERGUN (i.e. la Société et les sociétés contrôlées directement ou indirectement par celle-ci).

L'objet de cette convention est, notamment, de préciser les conditions dans lesquelles une partie pourra (i) vendre des marchandises à une autre partie, (ii) assurer une mission d'assistance et/ou de prestation de services au bénéfice d'une autre partie, et/ou (iii) de prêter ou mettre à disposition des sommes au profit d'une autre partie.

Les personnes concernées étaient (i) M. Hugo Brugière, représentant de la gérance de la Société et président de la société HBR Investment Group, et (ii) M. Baudouin Hallo, directeur général de la société HBR Investment Group. Cette convention se traduit dans les comptes 2023 de CYBERGUN SCA par un produit (net des charges) de facturation intragroupe pour 97 K€ et un produit financier de 647 K€.

#### 6.3.2 AVENANT A LA CONVENTION DE FIDUCIE-GESTION « CYBERGUN 3 » DU 15 DECEMBRE 2022

Le 21 juillet 2023, la Société a conclu un avenant à la convention de fiducie-gestion « CYBERGUN 3 » du 15 décembre 2022 avec, notamment, la société HBR Investment Group et M. Baudouin Hallo.

L'objectif de cet avenant était de modifier les modalités de distribution des produits de la fiducie aux constituants bénéficiaires et de souscription aux obligations simples.

Les personnes concernées étaient (i) M. Hugo Brugière, représentant de la gérance de la Société et président de la société HBR Investment Group, et (ii) M. Baudouin Hallo, directeur général de la société HBR Investment Group.

En tant que de besoin, il est précisé que la convention de fiducie-gestion originelle avait été conclue uniquement entre la Société, la société Europe Offering et la société Equitis Gestion (aujourd'hui dénommée IQ EQ Management) et, par suite, n'avait pas été traitée comme une convention réglementée.

Cette convention se traduit dans les comptes 2023 de CYBERGUN SCA par une émission obligataire de 1 M€ constatée en dette financière à la clôture.

## 6.3.3 CONCLUSION D'UNE CONVENTION-CADRE D'ASSISTANCE ET DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LA SOCIETE ET LA SOCIETE NEOVACS

Le 1er décembre 2023, la Société a conclu une convention-cadre d'assistance et de prestation de services avec la société NEOVACS S.A. (« NEOVACS ») afin de mettre en commun des ressources existant au sein de ces deux sociétés et ainsi limiter les coûts.

La conclusion de cette convention a été ratifiée, en tant que de besoin, le 2 avril 2024 par le conseil d'administration de la Société.

La personne concernée était M. Hugo BRUGIERE, président-directeur général de NEOVACS et gérant de CYBERGUN.

Cette convention se traduit dans les comptes 2023 de CYBERGUN SCA par un produit de facturation à NEOVACS de 52 K€ HT et une charge d'exploitation de 18 K€ HT.

#### 6.3.4 Convention de prestation de services avec CYBERGUN Hong Kong

Le 11 décembre 2023, la Société a conclu une prestation de services avec la société CYBERGUN Hong Kong (contrôlée à 100% par la Société) (« CYBERGUN HK »).

L'objet de cette convention est de préciser les droits et obligations de chacune des parties dans le cadre du conseil et de l'assistance apportés par la Société à CYBERGUN HK afin d'optimiser l'activité commerciale de cette dernière.

Les personnes concernées étaient (i) M. Hugo Brugière, représentant de la gérance de la Société et président de la société HBR Investment Group, et (ii) M. Baudouin Hallo, directeur général de la société HBR Investment Group.

Cette convention se traduit dans les comptes 2023 de CYBERGUN SCA par produit de facturation intragroupe de 234 K€.

#### 6.3.5 CONVENTION DE COMPTE COURANT ENTRE LA SOCIETE ET BM INVEST

Le 26 juillet 2018, le conseil d'administration de la Société a autorisé la conclusion d'une convention de compte courant d'associé entre la société BM Invest S.A.S. (« BM Invest ») et la Société. Aux termes de cette convention, BM Invest consent à un apport en compte courant d'un montant maximal de 2 MEUR au taux d'intérêt annuel de 10%.

La personne concernée était M. Claude Solarz, alors président du conseil d'administration de la Société. Cette convention de compte courant a été initialement conclue jusqu'au 31 mars 2019, puis a été automatiquement prorogée pour des durées d'un an successives.

L'exécution de cette convention s'est donc poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023. En tant que de besoin, il est précisé qu'aucune somme n'est due par la Société à BM Invest et que cette convention a pris fin le 31 décembre 2023.

#### 6.3.6 BAIL ENTRE LA SOCIETE ET RENAISSANCE

Le 11 juin 2019, le conseil d'administration de la Société a autorisé la conclusion d'un protocole transactionnel entre la Société et la société civile immobilière Renaissance (« Renaissance »). Conformément à ce protocole transactionnel, un contrat de bail d'une durée de neuf (9) ans a été conclu entre Renaissance, en qualité de bailleur, et la Société, en qualité de preneur, portant sur des locaux commerciaux situés 40, boulevard Henri-Sellier à Suresnes (92150).

Les personnes concernées étaient (i) M. Claude Solarz, alors président du conseil d'administration de la Société, (ii) M. Hugo Brugière, alors directeur général de la Société, et (iii) M. Baudouin Hallo, alors directeur général délégué de la Société et gérant de Renaissance.

L'exécution de ce bail s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Cette convention se traduit dans les comptes 2023 de CYBERGUN SCA par une charge d'exploitation de 237 K€.

#### 6.3.7 CONVENTION DE COMPTE COURANT ENTRE LA SOCIETE ET HBR INVESTMENT GROUP

Le 16 septembre 2019, le conseil d'administration de la Société a autorisé la conclusion d'une convention de compte courant d'associé entre la société HBR Investment Group (« HBR ») et la Société. Aux termes de cette convention, HBR a consenti à la Société un apport en compte courant d'un montant maximal de 10 MEUR au taux d'intérêt annuel égal au taux fiscalement déductible prévu à l'article 39, 1., 3°, du code général des impôts.

Les personnes concernées étaient (i) M. Hugo Brugière, alors directeur général de la Société et président de HBR, et (ii) M. Baudouin Hallo, alors directeur général délégué de la Société et directeur général de HBR.

Cette convention de prestation de services a été initialement conclue jusqu'au 1er avril 2020, puis a été automatiquement prorogée pour des durées d'un an successives.

L'exécution de cette convention s'est donc poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 mais est sans impact sur les comptes 2023 de CYBERGUN SCA.

#### 6.3.8 Convention de tresorerie entre la Societe et HBR Investment Group

Le 9 décembre 2021, le conseil d'administration de la Société a autorisé la conclusion d'une convention de trésorerie entre la Société et HBR aux termes de laquelle la Société s'est engagée à mettre à disposition de HBR la somme maximale de 3 MEUR avec un taux d'intérêt annuel au moins égal à cinq pour cent (5%).

Les personnes concernées étaient (i) M. Hugo Brugière, président-directeur général de la Société et président de HBR, et (ii) M. Baudouin Hallo, directeur général délégué de la Société et directeur général de HBR.

L'exécution de cette convention s'est donc poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 mais est sans impact sur les comptes 2023 de CYBERGUN SCA.

#### 6.4 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Il n'y a pas eu de distribution de dividendes sur l'exercice.

#### **6.5** Honoraires des commissaires aux comptes

Missions	31/12/2	31/12/2023		31/12/2022	
AUDIT	Montant HT		Montant HT		
Addit	En K€	%	En K€	%	
Commissariat aux comptes des comptes individuels et consolidés:					
Emetteur (Société mère)	179	46%	205	72%	
Emetteur (Société mère) - Honoraires complémentaires sur N-1	150	38%	-	0%	
Filiales intégrées globalement	47	12%	31	11%	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de CAC					
Emetteur (Société mère)	15	4%	49	17%	
Filiales intégrées globalement	-	0%	-	0%	
TOTAL	391	100%	285	100%	

## 7 Evènements post-clôture

#### 7.1 FINANCEMENT DU GROUPE: PROGRAMME ORA BSA & FIDUCIE

Depuis le 1er janvier 2024, les exercices de BSA E par la Fiducie ont permis l'equitization de 566 K€ de crédit vendeur renforçant d'autant les capitaux propres du Groupe et ont donné lieu à l'émission de 153 825 163 actions.

En complément, la répartition du produit de cession des actions obtenues sur exercice des BSAE ont permis en 2024 à la Société de bénéficier de 2 opérations de souscriptions d'Obligations Simples pour un montant global de 558 K€.

A la date de publication de ce rapport, le processus d'equitization a converti depuis son initiation, un montant nominal de 2 248 K€ de crédit vendeur et a généré la création de 179 635 423 actions. L'endettement de la société vis-à-vis de la Fiducie s'élève à 5.797 K€.

#### 7.2 MISE EN PLACE D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

CYBERGUN a conclu, le 27 février 2024, un accord avec le fonds d'investissement YA II PN, LTD, représenté par la société de gestion Yorkville Advisors Global, LP pour la mise en place d'une émission d'Obligations Remboursables en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles (« ORNAN ») d'un montant nominal brut maximum de 2,2 M€, à émettre en 3 tranches d'une valeur nominale de 1,1 M€ pour la première tranche et de 0.55 M€ pour chacune des deuxièmes et troisièmes tranches

Cette opération doit permettre de finaliser la mise en adéquation des PGE avec le rythme actuel de déploiement des activités, ainsi que le financement du fonds de roulement des activités militaires. Le montant perçu dans le cadre de ce financement clos à la date de publication de ce rapport a été de 1,65 M€.

Les principales modalités de ce financement sont les suivantes :

- Engagement de l'Investisseur portant sur un montant brut nominal maximum de 2,2 M€, correspondant à un produit net maximum de 1,98 M€;
- Emission à titre gratuit au profit de l'Investisseur de 110 Bons d'Emission pouvant donner lieu à l'émission, sur exercice, d'un nombre maximal de 110 ORNAN d'une valeur nominale de 10 000 € chacune. En outre, l'Investisseur a souscrit à une première émission de 110 ORNAN d'une valeur nominale de 10 000 € chacune pour un montant nominal brut de souscription de 1,1 M€ à la signature du Contrat ;
- Le prix de suscription des ORNAN est fixé à 95% de la valeur nominale des ORNAN, soit 9 500 EUR pour chaque ORNAN;
- LES ORNAN ont une maturité de 12 mois et ne produisent pas d'intérêts;
- Le nombre d'actions nouvelles à émettre par CYBERGUN lors de la conversion d'une ou plusieurs ORNAN correspond au montant nominal total des ORNAN dont la conversion est demandée divisé par le « Prix de Conversion » applicable (tel que défini ci-dessous). Les ORNAN seront converties selon la parité de conversion déterminée par la formule suivante : N = Vn / P, où :
  - (i) « N » est le nombre d'actions résultant de la conversion d'une ORNAN attribuables au porteur d'ORNAN,
  - (ii) « Vn » est la valeur nominale d'une ORNAN, soit 10.000 euros,
  - (iii) « P » est le Prix de Conversion d'une ORNAN, soit 90% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action (tel que publié par Bloomberg) pendant une période de quinze (15) jours de bourse précédant immédiatement la date de la notification de conversion d'une ORNAN par l'Investisseur après exclusion des jours de bourse pendant lesquels l'Investisseur a vendu des actions de la Société.
- Le Prix de Conversion des ORNAN sera arrondi (i) à la deuxième décimale inférieure si le résultat qui précède est supérieur ou égal à 0,01, (ii) à la troisième décimale inférieure si le résultat qui précède est inférieur à 0,01 et supérieur ou égal à 0,001, ou (iii) à la quatrième décimale inférieure si le résultat qui précède est inférieur à 0,001;
- Lors de la conversion d'ORNAN, la Société aura le droit, à sa seule discrétion, de remettre au porteur d'ORNAN considéré :(1) le nombre d'actions nouvelles correspondant (calculé tel que décrit ci-dessus), (2)

un montant en espèces ou (3) un montant en espèces et des actions nouvelles. Si la Société choisit d'attribuer un montant en espèces, celui-ci sera égal à : M = (Vn / P) \* C, où :

- (i) « M » est le montant en espèces payable au porteur d'ORNAN,
- (ii) « Vn » est la valeur nominale d'une ORNAN, soit 10.000 euros,
- (iii) « P » est le Prix de Conversion d'une ORNAN, tel que défini ci-dessus,
- (iv) « C » est le cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action CYBERGUN à la date de conversion ;
- Une commission correspondant à 5% du montant nominal total des ORNAN émises dans le cadre d'une
   Tranche sera due par la Société à l'Investisseur, étant précisé que le montant de ladite commission sera déduit du prix de souscription global des ORNAN de ladite Tranche;
- Par ailleurs, le contrat de financement ne prévoit aucune pénalité ou commission complémentaire en cas de Prix de Conversion qui deviendrait inférieur à la valeur nominale de l'action de la Société.

#### 7.3 OPERATION SUR LE CAPITAL SOCIAL

En mars 2024, sur la base de la 4e résolution adoptée par l'assemblée générale du 21 mars 2024, la gérance de CYBERGUN a décidé de procéder à une réduction de capital motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions. La valeur nominale des actions a ainsi été réduite de 0,10 € à 0,001 € et le capital composé de 78 123 954 actions, a, quant à lui, été ramené de 7 812 395,40 € à 78 123,954 €.

#### 7.4 OPPORTUNITE DE VALORISATION ET DE CESSION DE TOUT OU PARTIE DU POLE CIVIL

Dans l'objectif de participer au mouvement de consolidation du secteur de l'airsoft civil et d'ainsi faire émerger des acteurs disposant de la taille critique pour engager de vastes économies d'échelle, la Société, à la suite de la réception de plusieurs marques d'intérêts étudie l'opportunité de se rapprocher d'un partenaire dans le courant de l'année 2024 pour permettre à cette activité de poursuivre un chemin de croissance rentable dans la durée.

Fin avril 2024, la Société a ainsi annoncé l'obtention d'une première lettre d'intention venant valoriser les principaux actifs corporels (stock) et incorporels (licences) du pôle Civil pour plus de 10M€. Le Groupe a fait le choix de ne pas signer d'accord d'exclusivité à ce stade afin de se donner la liberté de poursuivre les discussions avec d'autres acquéreurs potentiels.

Dans la continuité de cela, le Groupe a également reçu deux lettres d'intention supplémentaires, venant placer le Groupe dans une position favorable pour négocier avec les différents acquéreurs potentiels les meilleures conditions possibles dans l'intérêt de toutes les parties prenantes.

Le produit de cession de ces actifs devrait ainsi permettre de soutenir le plan de développement du pôle Militaire et Chasse du Groupe.



## **I CYBERGUN**

Société en commandite par actions au capital social de 7 199 169 € 40, Boulevard Henri Sellier 92150 Suresnes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**I EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023** 

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

#### **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

#### 1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **Cybergun** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### 2. FONDEMENT DE L'OPINION

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

#### 3. INCERTITUDE SIGNIFICATIVE LIEE A LA CONTINUITE D'EXPLOITATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 2.1 « Risque de continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes annuels.



#### 4. OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans les notes, 3.1.5 « Dépréciation des frais de R&D » et 5.2 « Amortissements et provisions d'actif » de l'annexe des comptes annuels qui exposent les circonstances et l'impact sur les comptes annuels de la dépréciation des frais de recherche et développement activés au cours des exercices précédents concernant des projets de simulation militaire.

#### 5. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

#### Estimations comptables importantes

L'évaluation des immobilisations financières est réalisée selon les règles et méthodes comptables décrites dans la note 2.4 « Immobilisations Financières » de l'annexe, au 31 décembre 2023. Ce poste est principalement composé par :

- les titres de participation, dont la valeur nette de provisions est de 5 170 883 €;
- les créances rattachées aux participations évaluées en valeur nette à 900 548 €.

La société réalise des tests de perte de valeur sur ces immobilisations financières, dont les modalités sont décrites dans la note 2.4.1 « Titres de participation » de l'annexe aux comptes annuels. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests fondés sur l'analyse des lettres d'intention initiées dans le cadre d'opération de rapprochement ou des prévisions de flux de trésorerie. Dans ce dernier cas, nous avons contrôlé la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis sous le contrôle de la direction du Groupe. Nous avons inclus dans notre équipe d'audit des spécialistes en évaluation pour l'appréciation des offres ou hypothèses retenues. Nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



#### 6. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

#### Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport de la gérance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

## 7. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.

#### 8. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que cellesci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 18 juin 2024

Le commissaire aux comptes

BM&A

Eric Segus

Eric Seyvos





11 rue de Laborde • 75008 Paris +33(0)1 40 08 99 50 • www.bma-groupe.com

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes attachée à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

Société par actions simplifiée au capital de 1 200 000 € RCS Paris 348 461 443



## **COMPTES ANNUELS**

**AU** 

**31 DECEMBRE 2023** 



## **BILAN ACTIF**

	Exercice clos le 31/12/2023			Exercice clos le	
	Brut	Amortissement et dépréciation	Net au 31/12/23	31/12/22	
Capital souscrit - non appelé		depreciation			
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	0	0	0		
Frais de recherche et de développement	4 763 666	4 763 666	0	4 532 90	
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits	5 214 044	2 981 758	2 232 286	2 291 29	
Fonds commercial	0	0	0		
Autres immobilisations incorporelles	9 248	0	9 248	9 24	
Autres immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes	0	0	0		
Immobilisations corporelles					
Terrains	0	0	0		
Constructions	0	0	0		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 314 662	2 168 954	145 708	177 00	
Autres immobilisations corporelles	831 039	541 097	289 942	385 879	
Autres immobilisations corporelles en cours	0	0	0		
Avances et acomptes	0	0	0		
Immobilisations financières					
Participations	0	0	0		
Autres participations	9 951 607	4 780 724	5 170 883	6 397 40	
Créances rattachées à des participations	5 208 270	4 307 722	900 548	757 628	
Autres titres immobilisés	0	0	0	737 021	
Prêts		0	0		
Autres	153 228	0	· ·	450 444	
		40.542.022	153 228	156 119	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	28 445 766	19 543 922	8 901 844	14 707 479	
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres approvisionnements	0	0	0		
En-cours de production	0	0	0		
Produits intermédiaires et finis		0	0		
Marchandises	7 339 974	111 274	7 228 700	10 873 46	
Avances et acomptes versés sur commandes	544 901	0	544 901	765 31	
Créances	344 301	O .	344 301	703 31.	
Clients et comptes rattachés	18 431 304	2 899 594	15 531 710	15 072 678	
Autres créances	40 243 409	26 569 996	13 673 413	10 829 12	
	40 243 409	26 369 996	13 6/3 413	10 029 12.	
Capital souscrit - appelé, non versé		0	U	'	
Valeurs mobilières de placement					
Actions propres					
Autres titres	0	0	0	(	
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	810 133	0	810 133	4 064 57	
Charges constatées d'avance	1 373 404	0	1 373 404	109 57	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	68 743 125	29 580 865	39 162 261	41 714 73	
CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (III)	24 000		24 000	24 000	
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS (IV)	132 960		132 960	792 000	
ECARTS DE CONVERSION ET DIFFÉRENCES D'ÉVALUATION ACTIF (V)	192 983		192 983	540 52	
	152 503		132 363	3-0 32	
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	97 538 834	49 124 787	48 414 047	57 778 73	



## **BILAN PASSIF**

	Exercice clos le 31/12/23	Exercice clos le 31/12/22
CAPITAUX PROPRES		
Capital	7 199 169	4 616 793
Primes d'émission, de fusion, d'apport	26 705 573	27 606 671
Écarts de réévaluation	0	0
Réserves		
Réserve légale	105 623	105 623
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées	0	2 395 889
Autres	541 450	0
Report à nouveau	-584 312	-3 849 790
Résultat de l'exercice	-12 946 190	869 589
Subventions d'investissement	0	0
Provisions règlementées	0	0
Produit des émissions de titres participatifs	0	0
Avances conditionnées	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	21 021 313	31 744 774
AUTRES FONDS PROPRES	111 750	6 600 000
Produits des émissions de titres partipatifs	111 750	6 600 000
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)	111 750	6 600 000
PROVISIONS		
Provisions pour risques	93 657	419 448
Provisions pour charges	45 220	45 006
TOTAL PROVISIONS (III)	138 877	464 454
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	6 048 924	245 152
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	821 036	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 220 027	10 943 100
Dettes fiscales et sociales	1 575 883	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	576 991	2 123 619
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance	1 415 581	0
TOTAL DETTES (IV)	25 658 441	15 315 528
ECARTS DE CONVERSION ET DIFFÉRENCES D'ÉVALUATION PASSIF (V)	1 483 666	3 653 981
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV+V)	48 414 047	57 778 737



## RÉSULTAT DE L'EXERCICE

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Variation	
PRODUITS D'EXPLOITATION			(2.2.2.2.)	
Ventes de marchandises	14 504 150	23 148 954	(8 644 804)	-37%
Production vendue de biens	(36 666)	(55 668)	19 002	34%
Production vendue de services	2 551 284	3 908 422 27 001 707	(1 357 138)	-35%
Montant net du chiffre d'affaires	17 018 768		(9 982 940)	-37%
dont à l'exportation	10 453 691	17 148 639	10 453 691	-100%
Production immobilisée	0	2 357 354 0	(2 357 354) 0	-100%
Subvention d'exploitation	779 205	1 866 619	(1 087 414)	-58%
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	241 195	475 496	(234 301)	-49%
Autres produits TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	18 039 168	31 701 176	(13 662 008)	-43%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOTATION (I)	18 033 108	31701170	(13 002 008)	-43/0
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	7 092 629	18 599 598	(11 506 969)	-62%
Variation de stock	3 637 988	75 145	3 562 843	4741%
Autres achats et charges externes	5 766 235	7 344 419	(1 578 184)	-21%
Impôts, taxes et versements assimilés	107 079	111 361	(4 282)	-4%
Salaires et traitements	2 260 060	2 315 540	(55 480)	-2%
Charges sociales	885 727	907 561	(21 833)	-2%
Dotations aux amortissements			0	
Sur immobilisations: dotations aux amortissements	676 621	473 249	203 372	902%
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	72 378	92 717	(20 339)	2554%
Dotations aux provisions	87 841	30 315	57 526	190%
Autres charges	1 119 835	997 449	122 386	12%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	21 706 392	30 947 354	(2 786 325)	-9%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(3 667 225)	753 822	(10 875 684)	-1443%
PRODUITS FINANCIERS	0	56 325	/FC 22F)	-100%
De participation		101 966	(56 325)	
Autres intérêts et produits assimilés	647 422		545 456	535%
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	1 327 268	1 395 137	(67 868)	-5%
Différences positives de change	768 929 0	73 371 0	695 557 0	948%
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 743 619	1 626 799	1 116 820	69%
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	2 /43 619	1 020 799	1 116 820	05%
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	3 853 719	1 096 657	2 757 062	251%
Intérêts et charges assimilées	(4)	47 856	(47 860)	-100%
Différences négatives de change	56 304	59 280	(2 976)	-5%
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	3 910 020	1 203 793	2 706 227	225%
2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	(1 166 400)	423 006	(1 589 406)	-376%
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - V + V - VI)	(4 833 625)	1 176 828	(12 465 090)	-1059%
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	122 360	2 320 825	(2 198 464)	-95%
Sur opérations en capital	0	0	0	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	155 088	6 902 023	(6 746 936)	-98%
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	277 448	9 222 848	(8 945 400)	-97%
CHARGES EXCEPTIONNELLES Sur opérations de gestion	86 954	2 291 053	(2 204 098)	-96%
	8	192	(2 204 098)	-96% -96%
Sur opérations en capital  Dotations aux amortissements, exceptionnels des immobilisations	4 066 405	0	4 066 405	100%
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 236 645	7 121 875	(5 273 462)	-74%
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	8 390 013	9 413 120	(7 477 744)	-74% - <b>79</b> %
(VIII)	0550025	5 115 116	(7 177711)	,,,,
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	(8 112 564)	(190 271)	(1 467 657)	-771%
PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS (IX)	0	0	0	
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (X)	0	116 968	(116 968)	-100%
			100	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	21 060 235	42 550 823	(21 490 588)	-51%
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	34 006 425	41 681 234	(7 674 810)	-18%
DÉNÉTICS OU DEDTS	(40.046.400)	060-560	(42.04E-330)	_15000+
BÉNÉFICE OU PERTE	(12 946 190)	869 589	(13 815 778)	-1589%



## 1. PREAMBULE

L'exercice social clos le 31 décembre 2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31 décembre 2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 48.414.047 €

Le résultat net comptable est une perte de (12.946.190) €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

## 2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels par référence au règlement ANC 2016-07 du 04 novembre 2016 modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au PCG.

#### 2.1. Risque de Continuité d'exploitation

La Société anticipe pour son exercice 2024 un besoin de trésorerie maximum de 2 M€. Pour couvrir ce besoin, la société peut compter, en complément de sa trésorerie disponible à l'ouverture de 0,8 M€, sur les éléments suivants, basés sur des accords ou des bases contractuelles :

- Des opérations de financement par le marché avec par exemple, la mise en place d'un contrat ORNAN ayant permis à la date de publication de ce rapport un financement à hauteur de 1,7 M€;
- Des opérations de cession et de refinancement de certains actifs immobiliers du Groupe pour un montant global estimé à 1,7 M€;

Par prudence, le Groupe n'a pas intégré dans son analyse du risque de continuité, les produits à recevoir des opérations de cession en cours (Cf Eléments postérieurs à la clôture) à la date de publication de ce rapport.

Par ailleurs, à la date de publication de ce rapport, la Société n'a pas identifié de risque sur sa continuité d'exploitation en lien avec le traitement du crédit vendeur et des obligations equitizés à travers la fiducie.



## 2.2. Immobilisations incorporelles

Les droits d'enregistrement de marques, les inscriptions de marques payées à l'INPI, l'OMPI ou autres organismes assurent des protections pour un minimum de 10 ans. Ils sont ensuite renouvelés pour une nouvelle durée de 10 ans. Ces investissements sont amortis sur 10 ans soit la durée de protection.

Les licences exclusives de reproduction sont dépréciées suivant la durée des contrats, selon le mode linéaire. Ces licences sont analysées à chaque clôture des comptes en fonction des flux de chiffre d'affaires futurs estimés. Lorsque des licences de marques sont louées en contrepartie d'une redevance annuelle, cette dernière est comptabilisée en charges sur la période.

Les logiciels sont dépréciés sur 1 an suivant le mode linéaire.

Depuis l'exercice 2021, la société procède à des activations de frais de R&D dans le cadre de ces marchés militaires. Ces frais de R&D activés dans le cadre des contrats militaires sont ensuite amortis sur une durée de 10 ans.

Selon le PCG, la société a respecté l'ensemble des critères cumulés suivants (art. 212-3.1) :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- La capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- L'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité.
- La disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

A fin décembre 2023, le montant brut des frais de R&D activés s'élève à 4 763 K€ dépréciés à 100% (Cf. faits marquants de la période).

## 2.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

La nature des immobilisations figurant à l'actif du bilan de l'entreprise ne justifie pas leur ventilation par composant.



Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation prévue :

Désignation	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
Installations techniques	5 ans	Linéaire
Moules	10 ans	Linéaire
Agencements	5 à 10 ans	Linéaire
Vitrines en dépôt	8 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	linéaire / Dégressif
Mobilier	5 ans	Linéaire

#### 2.4. Immobilisations financières

#### 2.4.1 <u>Titres de participation</u>

Les titres de participation correspondent aux titres des sociétés contrôlées par CYBERGUN SA.

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour la valeur brute historique, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée à hauteur de la différence. La valeur d'inventaire est déterminée par référence à la situation nette comptable et à la valeur d'utilité de la société.

Afin de déterminer la valeur d'utilité d'un actif, il est généralement utilisé des propositions de valorisation externes (lettre d'intention initiée dans le cadre d'opération de rapprochement par exemple) et à défaut la valeur d'utilité peut être déterminée sur la base de différentes méthodes dont notamment la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie.

Dans le cadre de cet exercice la Société a procédé à la dépréciation de l'intégralité des titres des sociétés Ton-Marquage et Dolomède au 31 décembre 2023 avec un impact de 1.2 M€ dans le compte de résultat de la Société.

Pour mémoire, les frais d'acquisition des titres de participation sont comptabilisés en charges.



## 2.4.2 <u>Autres immobilisations financières</u>

Les autres immobilisations financières correspondent (i) aux créances et intérêts rattachés sur les participations directes et indirectes de la société, et (ii) aux dépôts et cautions versées.

Les prêts en devises étrangères sont réévalués au cours de clôture. La perte de change latente éventuelle est alors provisionnée. Le risque de non-recouvrement des prêts aux sociétés du groupe est estimé à chaque arrêté en fonction, en autres, de la situation des capitaux propres et éventuellement provisionné.

Le risque de non-recouvrement des dépôts et cautionnement est estimé à chaque arrêté et éventuellement provisionné.

#### 2.5. Stocks

Les stocks de marchandises et d'accessoires sont évalués selon la méthode du coût d'achat moyen unitaire pondéré. Les articles à rotation lente font l'objet d'une provision pour dépréciation :

- Les stocks dont le délai de rotation est supérieur à 36 mois sont dépréciés à hauteur de 60%
- Les stocks dont le délai de rotation est compris entre 24 et 36 mois sont dépréciés à hauteur de 33%
- Les stocks dont le délai de rotation est compris entre 12 et 24 mois sont dépréciés à hauteur de 20%
- Les stocks n'ayant pas fait l'objet de vente au cours des 12 derniers mois sont dépréciés à hauteur de 85%

Les stocks acquis en devises sont valorisés au cours du jour d'achat.

#### 2.6. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque : (i) la valeur vénale est inférieure à leur valeur comptable, (ii) ou lorsqu'il apparaît une perte probable en respectant le principe de prudence.

Les provisions pour dépréciation constatées sont individualisées et ne résultent pas d'une estimation globale.



## 2.7. Opérations en devises

Les créances, les dettes et les disponibilités en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en euro sur base du cours du jour de l'opération.

Toutes les opérations figurant au bilan sont converties sur la base du taux de conversion à la date de clôture des comptes de l'exercice, les différences de conversion sont inscrites à des comptes d'écart de conversion actif et passif.

Pour information, le cours de conversion du dollar utilisé au 31 décembre 2023 est de 1.105 contre 1.0666 au 31 décembre 2022.

Les pertes latentes éventuellement constatées sur les créances et dettes en devises, options de change et contrats de couverture à terme de devises sont provisionnées. Toutefois, pour certaines créances et dettes libellées dans la même devise et lorsque les termes sont jugés suffisamment voisins, le montant de la dotation pour perte de change est limité à l'excédent des pertes sur les gains latents.

#### 2.8. Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite envers un tiers, résultant d'événements passés, qui provoquera probablement où certainement une sortie de ressources et dont l'évaluation peut être effectuée avec une fiabilité suffisante.

Les provisions comprennent notamment :

- des engagements de retraite et autres avantages,
- des pertes de change latentes,
- des litiges,
- des opérations financières présentant une valeur de marché négative (swap / futurs...).

#### 2.9 Autres fonds propres

Au 31 décembre 2022, la société a constaté 6 600 K€ d'ORA BSA en autres fonds propres suite à une émission obligataire réalisé en 2022 (Cf. faits marquants du RFA 2022). Une prime d'émission à également été constaté à l'actif de la société pour 792 K€. Cette prime d'émission devant être amortie au fur et à mesure des remboursement d'ORA.

Les ORA constituent des « Autres fonds propres » lorsque, selon les clauses du contrat ainsi que les conditions économiques de l'émission (au moment de l'émission) : l'instrument n'est pas remboursable ou s'effectue par émission et attribution d'un autre instrument de capitaux propres de la société émettrice.



## 2.10 Dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charges financières. Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

Dans la continuité de l'émission ORA BSA réalisée en 2022, la mise en place d'une fiducie destinée à équitizer le passif a été réalisée (Cf. faits marquants de la période). Cette opération a notamment pour conséquence le rachat des ORA en vue de leur annulation par la Société à travers un crédit vendeur qui sera apuré par compensation de créances via l'exercice de BSA E. Ce crédit vendeur est constaté en dettes financières dans les comptes de l'exercice 2023.

## 2.11 Engagements de retraite et autres avantages accordés aux salariés des sociétés françaises

Les engagements en matière d'indemnité de départ en retraite sont pris en compte par des provisions pour retraite dans les sociétés du groupe. Les provisions pour retraite ont été calculées en évaluant selon la méthode rétrospective ce que le Groupe devrait verser à ses salariés partant en retraite. Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements à la retraite sont les suivantes :

Échéance comptable	31/12/2023			
		Cadres	Non cadres	
Age de départ à la retraite:	65	64		
Proportion de départs volontaires	100%	100%		
Table de mortalité:	Tables INSEE 2014-2016			
Taux d'actualisation à l'ouverture:	3,75%			
Taux d'actualisation à la clôture : Taux SACEI 31/12/2023	Taux d'actualisation à la clôture : Taux SACEI 31/12/2023			
Taux de charges sociales:		49,61%	37,92%	
Taxe de Sécurité sociale sur mise à la retraite avant 70 ans		30%		
Augmentation annuelle des salaires:	3,00%	3,00%		
Turn-over annuel moyen:	4,2%	4,2%		
	0,0%	0,0%		

- les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en compte de résultat.

#### 2.12 Chiffre d'affaires

Le fait générateur de chiffre d'affaires par catégorie de transaction :

Nature des transactions : Fait générateur de chiffre d'affaires

Ventes de marchandises Livraison de bien Transports sur ventes Livraison de bien

Redevances de sous-licences Encaissement de la redevance



## 2.13 Résultat exceptionnel

Les éléments exceptionnels sont les produits ou les charges résultant d'événements ou d'opérations clairement distincts des activités ordinaires du groupe et qui ne sont pas, en conséquence, sensés se reproduire de manière fréquente ni régulière.

## 3 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

## 3.1.1 <u>Programme ORA BSA et mise en place d'une fiducie gestion dans le cadre d'un processus</u> d'equitization

Dans la continuité de son émission ORA BSA de décembre 2022, la Société a ouvert en janvier 2023 la période d'adhésion à la fiducie gestion devant permettre l'équitization des ORA souscrites. Cette fiducie pouvant également procéder à la souscription dans le temps, de plusieurs émissions successives d'obligations sèches CYBERGUN (les « OS ») pour un montant total maximum de 6 M€ grâce au produit de la cession sur le marché des actions issues de l'equitization des ORA, et des OS le cas échéant. Le processus d' « equitization » se décompose schématiquement comme suit¹:

## Étape 1 – Constitution d'une fiducie

La Société signe une convention une fiducie mettant en place une fiducie-gestion (la « Fiducie ») chargée de convertir en actions CYBERGUN les ORA émises et transférées à la Fiducie. Les titulaires d'ORA peuvent transférer tout ou partie de leurs ORA à la Fiducie (option A) ou bien conserver leurs ORA et en demander le remboursement en actions nouvelles CYBERGUN à compter de leur émission (option B). Chaque titulaire d'ORA peut librement panacher sa contribution entre les deux options et ainsi choisir de ne transférer qu'une partie de ses ORA à la Fiducie et de conserver le solde en tant que créancier de la Société.

Au cas particulier de la présente fiducie, les constituants sont CYBERGUN, la société EUROPE OFFERING en qualité de représentant des constituants bénéficiaires (les obligataires ayant apporté leurs ORA à la fiducie) et la société EQUITIS GESTION en qualité Fiduciaire.

## Étape 2 – Adhésion des obligataires

Une fois la fiducie constituée, Les titulaires d'ORA peuvent transférer tout ou partie de leurs ORA à la Fiducie (option A) ou bien conserver leurs ORA et en demander le remboursement en actions nouvelles CYBERGUN à compter de leur émission (option B). Chaque titulaire d'ORA peut librement panacher sa contribution entre les deux options et ainsi choisir de ne transférer qu'une partie de ses ORA à la Fiducie et de conserver le solde en tant que créancier de la Société.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Étant précisé que la présentation qui suit n'est faite que dans un souci didactique; elle n'a pas vocation à décrire de manière exhaustive l'ensemble des étapes et modalités du processus d'equitization (notamment, certaines étapes présentées peuvent intervenir de manière parallèle, et non de manière successive).



Au cas particulier de la présente fiducie, la période d'adhésion s'est ouverte le 04 janvier 2023 pour se fermer le 25 janvier 2023 (inclus). A l'issue de la période d'adhésion, sur les 6 600 ORA émises en décembre 2022, 6 487 ont été apportées à la fiducie soit un taux de participation de 98,3%. Les ORA non apportées à la Fiducie restent comptabilisées en autres fonds propres au 31 décembre 2023 pour 112 K€.

## Étape 3 – Rachat des ORA détenue par la Fiducie par la Société

Les ORA transférées à la Fiducie seront ensuite rachetées par la Société, au pair, en vue de leur annulation dans les comptes de la société. Le prix de rachat des ORA faisant l'objet d'un crédit vendeur.

Au cas particulier de la présente fiducie, le rachat au pair par la Société des 6 487 ORA a donné lieu à la naissance d'un crédit vendeur au bénéfice de la Fiducie pour un montant de 6 487 K€. Parallèlement à cela, compte tenu du rachat des ORA, la prime de remboursement des ORA rachetées a été constatée en charge financière sur l'exercice pour un montant de 779 K€.

## Étape 4 – Émission de BSAE

Conformément à la convention de fiducie, la Société émet au profit du Fiduciaire, dans le cadre d'une émission réservée, des bons de souscription d'actions (dits « BSA Equitization » ou « BSAE ») au seul profit du Fiduciaire. Ces BSAE bénéficient d'un prix d'exercice variable, calculé sur la base des derniers cours de bourse des actions de la Société, et sont exercés par le Fiduciaire (pour le compte de la Fiducie) selon des règles fixées dans la convention de fiducie. Le prix d'exercice de ces BSAE est payé par le Fiduciaire (pour le compte de la Fiducie) par compensation avec le crédit vendeur par le Fiduciaire sur la Société (du fait du rachat des ORA par la Société).

Au cas particulier de la présente fiducie, 4 968 753 106 BSAE ont été émis par la Société au profit du Fiduciaire sur le fondement de la 13ème résolution de l'assemblée générale mixte du 28 juin 2022, répartis entre 4 936 708 106 bons de souscription d'actions dits « equitization 1 » (« BSAE1 ») et 32 045 000 bons de souscription d'actions dits « equitization 2 » (« BSAE2 », ensemble avec les BSAE1 les « BSAE »).

#### Étape 5 – Exercice des BSAE

A compter de la date d'émission des BSAE, le Fiduciaire (agissant pour le compte de la Fiducie) est chargé d'exercer les BSAE par compensation de créances avec le crédit vendeur, le cas échéant, des OS souscrites, puis de céder au fur et à mesure sur le marché, selon des modalités définies dans la convention de fiducie, les actions nouvelles CYBERGUN résultant de l'exercice des BSAE. L'exercice de ces BSAE ne donne lieu à aucune levée de fonds pour la Société dans la mesure où les BSAE sont exercés uniquement par compensation de créances certaines, liquides et exigibles que le Fiduciaire détient à l'égard de la Société au titre du crédit vendeur et/ou des OS.





Pour chaque exercice de BSAE, le Fiduciaire exercera soit des BSAE1, soit des BSAE2 (en fonction de la catégorie de BSAE permettant d'obtenir le prix d'émission par action le plus bas à la date d'exercice correspondant), selon les conditions de marché à la date d'exercice et les modalités définies dans le cadre de la convention de fiducie.

Au cas particulier de la présente fiducie, les BSAE sont exercés à un prix représentant 90% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société, observés sur les jours de Bourse au cours desquels la Fiducie n'a pas vendu d'actions de la Société parmi les quinze (15) derniers jours de Bourse précédant la date d'exercice des BSAE applicable.

Compte tenu de l'évolution du cours de bourse de l'action CYBERGUN, il peut arriver que le prix d'exercice des BSAE exercés par le Fiduciaire (agissant pour le compte de la Fiducie) soit inférieur à la valeur nominale des actions. Conformément à la convention de fiducie, lorsque cette situation se produit, la libération des actions nouvelles résultant de l'exercice des BSAE est effectuée (a) par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles à hauteur du prix d'exercice des BSAE, et (b) par incorporation de réserves, bénéfices ou primes de la Société à hauteur de la différence entre la valeur nominale de l'action de la Société et le prix d'exercice des BSAE (en conformité avec l'article L.228-7 du Code de Commerce).

## Étape 6 – Répartition du produit de cession des actions obtenues sur exercice des BSA<sub>E</sub>

À la suite de l'exercice des BSAE, le Fiduciaire (agissant pour le compte de la Fiducie) reçoit des actions nouvelles de la Société qu'il cède (par l'intermédiaire d'un broker) sur le marché selon des modalités convenues dans la convention de fiducie. Les produits (nets) de cession sont ensuite distribués aux bénéficiaires selon les modalités prévues à la convention de fiducie.

Au cas particulier de la présente fiducie, : Le Fiduciaire procédera à la distribution du produit net de cession sur le marché des Actions Nouvelles émises sur exercice des BSAE comme suit :

- A chaque fois que la Fiducie disposera de 1 770 000 € de trésorerie sur le compte bancaire fiduciaire : le Fiduciaire versera aux adhérents de la Fiducie (au prorata du nombre d'ORA transférées à la Fiducie) le montant correspondant à la différence entre (a) 880 000 EUR (soit le solde du compte bancaire fiduciaire après prise en compte du prix de souscription d'une nouvelle tranche d'OS et d'une réserve de trésorerie de 10 000 EUR conservée par la Fiducie) et, le cas échéant, (b) le montant de la commission versée au Fiduciaire au titre de sa mission d'assistance et de coordination de l'opération (correspondant à 22% hors taxes des profits réalisés par la Fiducie dans le cadre de l'equitization du crédit-vendeur et des OS) ;
- A la fin du processus d'equitization : le Fiduciaire versera aux bénéficiaires de la Fiducie (au prorata du nombre d'ORA transférées à la Fiducie) le montant correspondant au solde du compte bancaire fiduciaire après déduction de la commission versée au Fiduciaire au titre de sa mission d'assistance et de coordination de l'opération.



## Étape 7 – Souscription des OS

Au cas particulier de la présente fiducie, jusqu'au 28 juin 2024, le Fiduciaire souscrira à des OS par tranches d'un montant nominal d'1 M€ chacune (soit un prix de souscription de 880 000 €) dès que la Fiducie disposera de 1 770 000 € de trésorerie sur le compte bancaire fiduciaire résultant du produit net de cession des actions CYBERGUN et/ou, le cas échéant, du remboursement des ORA transférées à la Fiducie, du crédit vendeur et/ou des OS.

Il est précisé que le Fiduciaire pourra souscrire un nombre maximum de 6 tranches d'OS pour un montant nominal total de 6 M€ si la somme (i) du montant cumulé du produit net de cession des actions CYBERGUN et (ii) du montant cumulé des remboursements des ORA transférées à la Fiducie, du crédit vendeur et/ou des OS, atteint au moins 10,6 MEUR avant le 28 juin 2024.

Dans le cadre d'un avenant signé en juillet 2023, CYBERGUN, le Fiduciaire et les bénéficiaires de la Fiducie ont décidé de modifier les conditions de distribution des produits de l'équitization afin de permettre à la Fiducie d'élargir ses capacités d'intervention. A la signature de cet avenant, 13% des ORA détenues par la Fiducie avait été equitizées et la Fiducie a réutilisé le produit généré par l'équitization pour souscrire à hauteur de 880 K€ net à l'émission de 1 000 000 OS CYBERGUN d'une valeur nominale de 1€ chacune.

Ainsi au 31 décembre 2023, le processus d'équitization par le mécanisme de compensation de créance du crédit vendeur à travers l'exercice des BSA E a permis de convertir un montant nominal de 1 680 K€ d'ORA venant renforcer d'autant les fonds propres et a généré la création de 25 810 260 actions. L'endettement de la société vis-à-vis de la Fiducie s'élève à 5.807 K€ à la clôture 2023 décomposé entre 4 807 K€ de crédit vendeur et 1 M€ d'obligations simples (OS).

### 3.1.2 <u>Transformation de la société en commandite par actions</u>

Dans le cadre de l'Assemblée Générale extraordinaire du mardi 21 mars 2023, les actionnaires de la Société ont voté la mise en place d'une nouvelle structuration juridique avec une transformation de la CYBERGUN SCA, historiquement constituée sous forme de société anonyme, en société en commandite par action (S.C.A.).

Cette décision a été motivée notamment par la volonté de protéger les actifs stratégiques (licences exclusives de marques et contrats dans le domaine Militaire) d'une prise de contrôle hostile. Dans ce cadre, la société CYBERGUN DÉVELOPPEMENT, société par actions simplifiée contrôlée par HBR INVESTMENT GROUP, a été nommée gérant et unique associé commandité de CYBERGUN S.C.A, devenant ainsi responsable solidairement et indéfiniment des dettes de la Société.

Le conseil de surveillance de CYBERGUN S.C.A est constitué d'Emmanuel COURAUD, Fabrice GUARNERI et Dimitri ROMANYSZYN.



#### 3.1.3 Renforcement du portefeuille de licences

Depuis le début de son exercice 2023, la Société a renforcé le portefeuille de licence de son activité airsoft avec les accords de licences suivant :

- Accord de licence exclusive mondial avec le manufacturier d'armes américain CENTURY INTERNATIONAL ARMS;
- Accord de licence exclusive mondial avec le manufacturier d'armes américain SHADOW SYSTEMS.

#### 3.1.4 Risques liés à la guerre en Ukraine

Le groupe demeure particulièrement attentif aux conséquences de la crise russo-ukrainienne sur le marché Européen notamment concernant les aspects d'approvisionnement et de flux logistiques. Cette vigilance s'applique également sur les transactions monétaires avec d'éventuelles contreparties commerciales russes, compte tenu des sanctions internationales frappant en particulier un certain nombre de banques russes.

En date d'arrêté des comptes le Groupe, la Société estime le degré de criticité de ce risque est moyen étant considéré que la Société ne peut fournir de garantie sur le fait que la guerre en Ukraine sera maitrisée durablement dans un avenir proche.

Dans ces circonstances potentiellement très évolutives, le management demeure mobilisé pour analyser sans délai les conséquences induites sur ses états financiers.

#### 3.1.5 Dépréciation des frais de R&D

Au cours de son exercice 2023, le management de la Société a dû faire face à des problématiques pouvant remettre en cause la bonne conduite de ses projets de simulation et par voie de conséquence a décidé de procéder par prudence à la dépréciation de l'intégralité des frais de R&D activés sur cette activité au cours des exercices précédent soit un impact sur les comptes 2023 de (4.1) M€. Dans la continuité de cette position, le management de la Société a également pris la décision de ne pas activer dans ses comptes 2023 les frais engagés par le bureau d'étude sur ses activités de simulation et d'entrainements militaires (2.6 M€ sur l'exercice).

#### 3.1.6 <u>Dépréciations intragroupes</u>

Dans le cadre des opérations de valorisation de son activité civile, et en tenant compte des propositions de valorisations reçues à la date de publication de ce rapport, l'activité B2B a été valorisée par le management sur la base de la valorisation de ses stocks et de ses actifs incorporels. Compte tenu cette méthodologie, le management de la Société a procédé à des dépréciations de titres, comptes courant et créances clients intragroupe pour un montant global de 5.5 M€ afin d'aligner avec cette valorisation son exposition sur ses filiales B2C.



## 4 EVENEMENTS POST CLOTURE

#### 4.1 Financement de la Société : Programme ORA BSA & Fiducie

Depuis le 1er janvier 2024, les exercices de BSA E par la Fiducie ont permis l'equitization de 566 K€ de crédit vendeur renforçant d'autant les capitaux propres du Groupe et ont donné lieu à l'émission de 153 825 163 actions.

En complément, la répartition du produit de cession des actions obtenues sur exercice des BSAE ont permis en 2024 à la Société de bénéficier de 2 opérations de souscriptions d'Obligations Simples pour un montant global de 558 K€.

A la date de publication de ce rapport, le processus d'equitization a converti depuis son initiation, un montant nominal de 2 248 K€ de crédit vendeur et a généré la création de 179 635 423 actions. L'endettement de la société vis-à-vis de la Fiducie s'élève à 5.797 K€.

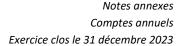
## 4.2 Mise en place d'un emprunt obligataire

CYBERGUN a conclu, le 27 février 2024, un accord avec le fonds d'investissement YA II PN, LTD, représenté par la société de gestion Yorkville Advisors Global, LP pour la mise en place d'une émission d'Obligations Remboursables en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles (« ORNAN ») d'un montant nominal brut maximum de 2,2 M€, à émettre en 3 tranches d'une valeur nominale de 1,1 M€ pour la première tranche et de 0.55 M€ pour chacune des deuxièmes et troisièmes tranches

Cette opération doit permettre de finaliser la mise en adéquation des PGE avec le rythme actuel de déploiement des activités, ainsi que le financement du fonds de roulement des activités militaires. Le montant perçu dans le cadre de ce financement clos à la date de publication de ce rapport a été de 1,65 M€.

Les principales modalités de ce financement sont les suivantes :

- Engagement de l'Investisseur portant sur un montant brut nominal maximum de 2,2 M€,
   correspondant à un produit net maximum de 1,98 M€;
- Emission à titre gratuit au profit de l'Investisseur de 110 Bons d'Emission pouvant donner lieu à l'émission, sur exercice, d'un nombre maximal de 110 ORNAN d'une valeur nominale de 10 000 € chacune. En outre, l'Investisseur a souscrit à une première émission de 110 ORNAN d'une valeur nominale de 10 000 € chacune pour un montant nominal brut de souscription de 1,1 M€ à la signature du Contrat;
- Le prix de suscription des ORNAN est fixé à 95% de la valeur nominale des ORNAN, soit 9 500 EUR pour chaque ORNAN;
- LES ORNAN ont une maturité de 12 mois et ne produisent pas d'intérêts;
- Le nombre d'actions nouvelles à émettre par CYBERGUN lors de la conversion d'une ou plusieurs
   ORNAN correspond au montant nominal total des ORNAN dont la conversion est demandée divisé





par le « Prix de Conversion » applicable (tel que défini ci-dessous). Les ORNAN seront converties selon la parité de conversion déterminée par la formule suivante : N = Vn / P, où :

- (i) « N » est le nombre d'actions résultant de la conversion d'une ORNAN attribuables au porteur d'ORNAN,
- (ii) « Vn » est la valeur nominale d'une ORNAN, soit 10.000 euros,
- (iii) « P » est le Prix de Conversion d'une ORNAN, soit 90% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action (tel que publié par Bloomberg) pendant une période de quinze (15) jours de bourse précédant immédiatement la date de la notification de conversion d'une ORNAN par l'Investisseur après exclusion des jours de bourse pendant lesquels l'Investisseur a vendu des actions de la Société.
- Le Prix de Conversion des ORNAN sera arrondi (i) à la deuxième décimale inférieure si le résultat qui précède est supérieur ou égal à 0,01, (ii) à la troisième décimale inférieure si le résultat qui précède est inférieur à 0,01 et supérieur ou égal à 0,001, ou (iii) à la quatrième décimale inférieure si le résultat qui précède est inférieur à 0,001;
- Lors de la conversion d'ORNAN, la Société aura le droit, à sa seule discrétion, de remettre au porteur d'ORNAN considéré :(1) le nombre d'actions nouvelles correspondant (calculé tel que décrit ci-dessus), (2) un montant en espèces ou (3) un montant en espèces et des actions nouvelles. Si la Société choisit d'attribuer un montant en espèces, celui-ci sera égal à : M = (Vn / P) \* C, où :
  - (i) « M » est le montant en espèces payable au porteur d'ORNAN,
  - (ii) « Vn » est la valeur nominale d'une ORNAN, soit 10.000 euros,
  - (iii) « P » est le Prix de Conversion d'une ORNAN, tel que défini ci-dessus,
  - (iv) « C » est le cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action CYBERGUN à la date de conversion ;
- Une commission correspondant à 5% du montant nominal total des ORNAN émises dans le cadre d'une Tranche sera due par la Société à l'Investisseur, étant précisé que le montant de ladite commission sera déduit du prix de souscription global des ORNAN de ladite Tranche;
- Par ailleurs, le contrat de financement ne prévoit aucune pénalité ou commission complémentaire en cas de Prix de Conversion qui deviendrait inférieur à la valeur nominale de l'action de la Société.

#### 4.3 Opération sur le capital social

En mars 2024, sur la base de la 4e résolution adoptée par l'assemblée générale du 21 mars 2024, la gérance de CYBERGUN a décidé de procéder à une réduction de capital motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions. La valeur nominale des actions a ainsi été réduite de 0,10 € à 0,001 € et le capital composé de 78 123 954 actions, a, quant à lui, été ramené de 7 812 395,40 € à 78 123,954 €.



## 4.4 Opportunité de valorisation et de cession de tout ou partie du Pôle civil

Dans l'objectif de participer au mouvement de consolidation du secteur de l'airsoft civil et d'ainsi faire émerger des acteurs disposant de la taille critique pour engager de vastes économies d'échelle, la Société, à la suite de la réception de plusieurs marques d'intérêts étudie l'opportunité de se rapprocher d'un partenaire dans le courant de l'année 2024 pour permettre à cette activité de poursuivre un chemin de croissance rentable dans la durée.

Fin avril 2024, la Société a ainsi annoncé l'obtention d'une première lettre d'intention venant valoriser les principaux actifs corporels (stock) et incorporels (licences) du pôle Civil pour plus de 10M€. Le Groupe a fait le choix de ne pas signer d'accord d'exclusivité à ce stade afin de se donner la liberté de poursuivre les discussions avec d'autres acquéreurs potentiels.

Dans la continuité de cela, le Groupe a également reçu deux lettres d'intention supplémentaires, venant placer le Groupe dans une position favorable pour négocier avec les différents acquéreurs potentiels les meilleures conditions possibles dans l'intérêt de toutes les parties prenantes.

## 5 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

### 5.1 Immobilisations brutes

#### Montants exprimés en euros

Actif immobilisé valeurs brutes	31/12/22	Augmentation	Diminution	31/12/23
Immobilisations incorporelles	9 986 958	-		9 986 958
Immobilisations corporelles	3 280 873	23 894	159 065	3 145 701
Immobilisations financières	15 328 164	142 920	157 978	15 313 105
TOTAL	28 595 995	166 814	317 043	28 445 764

La variation des immobilisations brutes se détail comme suit :

- Une augmentation des immobilisations financières pour 142,9 K€ en lien avec les intérêts sur prêts et une baisse liée à l'effet de change.
- Une baisse des immobilisations corporelles de 159 K€ correspondant à la mise au rebut de matériel de bureau et informatique de plus de 10 ans et complétement amorties.

#### 5.2 Amortissements et provisions d'actif

#### Montants exprimés en euros

Amortissements et provisions	31/12/22	Augmentation	Diminution	31/12/23
Immobilisations incoporelles	3 153 517	4 591 907		7 745 424
Immobilisations corporelles	2 717 990	151 119	159 057	2 710 052
Immobilisations financières	8 017 008	1 226 526	155 088	9 088 446
TOTAL	13 888 515	5 969 552	314 145	19 543 922



La variation des amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles correspond exclusivement aux amortissements de la période pour 525K€ complétés par une dépréciation complémentaire de 4 066 K€ constatée dans le résultat exceptionnel de la période.

La variation des provisions sur immobilisations financières se détail comme suit :

- Des reprises sur dépréciation des comptes de prêts à hauteur de 155 K€ concernant la société
   MICROTRADE;
- Des dotations sur dépréciation des titres de 1.227 K€ sur les titres DOLOMEDE et TON MARQUAGE.

#### 5.3 Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Montants exprimés en euros

Nature des biens immobilisés	Montant brut	Amortis.	Valeur nette	Mode/Durée
Frais de recherche et de dév.	4 763 666	4 763 666	-	Linéaire 10 ans
Concessions, brevets et assimilés	251 182	251 182	-	Linéaire 10 ans
Logiciels	105 362	105 362	-	Linéaire 1 an
Licences et marques	4 857 500	2 625 214	2 232 286	Linéaire 10 à 30 ans
Autres immo. Incorporelles	9 248		9 248	Non amortissable
Immobilisations incorporelles en cours			-	Non amortissable
Installations techniques	27 310	20 192	7 118	Linéaire 5 ans
Moules	2 287 352	2 148 762	138 590	Linéaire 10 ans
Agencements	128 391	49 287	79 104	Linéaire 5 à 10 ans
Vitrines en dépôts	47 274	47 274	-	Linéaire 8 ans
Mat. De transport	398 477	281 559	116 918	Linéaire 3 à 5 ans
Mat. De bureau et informatique	159 103	151 116	7 987	Linéaire/dégressif 3 à 5 ans
Mobilier	9 607	7 905	1 702	Linéaire 5 ans
Matériel de démonstration	6 187	3 956	2 231	Linéaire 5 ans
Œuvre d'art	82 000		82 000	Non amortissable
TOTAL	13 132 659	10 455 476	2 677 184	

## 5.4 <u>Etat des créances</u>

Etat des créances	Montant brut	A un an	A + d'un an
Créances rattachées à des participations	5 208 270	5 208 270	
Prêts accordés au personnel	-	-	
Dépôts et cautionnements	153 228		153 228
Sous total créances immobilisées	5 361 498	5 208 270	153 228
Clients douteux	564 889	564 889	
Autres créances clients	17 866 415	17 866 415	
Personnel et comptes rattachés	69 845	69 845	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	
Etat - impôt s/les bénéfices	414 743	414 743	
Etat - taxe s/la valeur ajoutée	1 520 398	1 520 398	
Divers	-	-	
Groupe et associés	38 201 171	38 201 171	
Débiteurs divers	36 768	36 768	
Charges constatées d'avance	1 373 404	1 373 404	
Sous total créances de l'actif circulant	60 047 633	60 047 633	-
TOTAL	65 409 131	65 255 903	153 228



#### 5.5 <u>Provisions pour dépréciation de l'actif circulant</u>

#### Montants exprimés en euros

Nature des provisions	31/12/22	Augmentation		Reprise non utilisées	31/12/2023
stock et en-cours	104 495	47 295	40 516		111 274
Créances Clients	1 168 240	2 413 315	681 960		2 899 595
Dépréciation des c/c Intragroupe	23 821 583	2 748 414			26 569 997
TOTAL	25 094 317	5 209 024	722 476	-	29 580 865

La variation des provisions pour dépréciation des créances clients concerne principalement la dépréciation du compte client TON MARQUAGE pour 2,4 M€ à la reprise des créances clients prescrites pour 604 k€.

La variation des provisions sur compte courant intragroupe est à mettre en relation avec la dépréciation du compte courant de :

- SAUSA pour 900 k€.
- TON MARQUAGE pour 625 k€
- DOLOMEDE pour 1.223 k€

#### 5.6 Produits à recevoir par postes du bilan

## Montants exprimés en euros

Produits à recevoir	Montant
Créances rattachées à des participations	142 920
Clients et comptes rattachés	3 761 875
Autres créances	486
TOTAL	3 905 281

#### 5.7 Charges constatées d'avance

Ces charges constatées d'avance sont à mettre en parallèle avec des produits constatées d'avance pour 1.373 K€. Ils correspondent essentiellement à des contrats de distribution avec des clients asiatiques entièrement facturés (à l'achat et à la revente des produits) mais dont la livraison est étalée sur la durée des contrats



## **6 NOTES SUR LE BILAN PASSIF**

#### 6.1 Capital social

Le capital social de la société au 31 décembre 2023 est de 7 199 K€, composé de 71 979 187 actions, chacune entièrement libérée. Au cours de l'exercice 2023, le capital de la société a évolué comme suit :

- Augmentation de capital validée par PV de Décisions du DG du 01/03/2023 de 1250 euros d'exercice de 5 ORA dont 1250 euros en capital.
- Augmentation de capital validée par PV de Décisions du DG du 01/03/2023 de 200 000 euros d'exercice de 2 000 000 de BSA E1 dont 200 000 euros en capital.
- Augmentation de capital validée par PV de Gérance du 03/04/2023 de 181,92 euros d'exercice de 76 000 BSA K1 dont 100 euros en capital.
- Augmentation de capital validée par PV de Gérance du 03/04/2023 de 454 151,55 euros d'exercice de 3 943 082 BSA E1 dont 394 308,20 euros en capital.
- Augmentation de capital validée par PV de Gérance du 03/05/2023 de 104 787,26 euros d'exercice de 1 024 069 BSA E1 dont 102 406,90 euros en capital.
- Augmentation de capital validée par PV de Gérance du 03/07/2023 de 84 087,70 euros d'exercice de 840 877 BSA E1 dont 84 087,70 euros en capital.
- Augmentation de capital validée par PV de Gérance du 02/10/2023 de 122 776,10 euros d'exercice de 2 681 307 BSA E1 dont 268 130,70 euros en capital.
- Augmentation de capital validée par PV de Gérance du 02/01/2024 de 714 043,90 euros d'exercice de 15 320 925 BSA E1 dont 1 532 092,50 euros en capital.

#### 6.2 Variations des capitaux propres

Montants	exprimes	en	euros

	Solde au 31/12/2022 avant affectation	Variation augmentation	Variation diminution	Affectation résultat	Distribution dividendes	Résultat de l'exercice	Solde au 31/12/2023 avant affectation
Capital	4 616 793	2 582 376					7 199 169
Prime d'émission	27 606 671	62 306	(963 403)				26 705 573
Réserve légale	105 623	200					105 623
Réserve indisponible	2 395 888		(2 395 888)				-
Autres réserves	-	541 450					541 450
Report à nouveau	(3 849 788)	3 265 476					(584 312)
Résultat N-1	869 589	***************************************		(869 589)			
Résultat de l'exercice						(12 946 190)	(12 946 190)
Total capitaux propres	31 744 774	6 451 608	(3 359 291)	(869 589)	-	(12 946 190)	21 021 313



## 6.3 <u>Provisions pour risques et charges</u>

Montants exprimés en euros

Nature des provisions	31/12/2022	Dotations	reprises	31/12/2023
Prov pour perte de change	392 773	13 657	392 773	13 657
PDIR	45 007	214		45 220
Prov litige salarié	26 675	87 627	34 302	80 000
TOTAL	464 455	101 498	427 075	138 878

#### 6.4 Etat des dettes

Montants exprimés en euros

Etat des dettes	Montant total	de 0 à 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Découvert bancaire et avance en devises	-	-		
Emprunt obligataire convertible	-	-		
Emprunt obligataire (1)	-	-	-	
Crédit vendeur	4 807 153	4 807 153		
Emprunts et dettes assortis de conditions particulière	1 000 000	1 000 000		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	821 036	821 036	-	
Fournisseurs	15 220 027	15 220 027		
Dettes fiscales & sociales	1 575 883	1 575 883		
Compte courants des sociétés du Groupe	241 770			241 770
Autres dettes	576 991	576 991		
Produits constatés d'avance	1 415 581	1 415 581		
TOTAL	25 658 441	25 416 671		241 770

## 6.5 Dettes auprès des établissements de crédit

Il n'y a pas de dette auprès des établissements de crédit au 31/12/2023

## 6.6 Charges à payer par postes du bilan

Charges à payer	Montant
Fournisseurs	6 914 645
Dettes fiscales & sociales	243 100
Autres dettes	543 438
TOTAL	7 701 183



# 7 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

#### 7.1 <u>Ventilation du chiffre d'affaires</u>

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

#### Montants exprimés en euros

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT 31/12/2023	Montant HT 31/12/22
Vente de marchandises hors Union Européenne	5 494 729	11 229 915
Vente de marchandises France	4 650 895	6 365 948
Vente de marchandises Union Européenne	4 321 860	5 497 423
Redevances sous-licences	-	-
Prestations de services Export	-	-
Prestations de services France	61 840	1 721 153
Prestations de services Union Européenne	18 535	112 173
Autres activités annexes CEE	48 299	63 070
Autres activités annexes France	1 852 342	1 765 968
Autres activités annexes Export	570 268	246 058
TOTAL	17 018 768	27 001 707

Les prestations de services France à hauteur de 61,8 K€ correspondent aux facturations dans le cadre des projets militaires. Les autres activités annexes France à hauteur de 1 852 K€ correspondent aux refacturations intragroupes.

# 7.2 Résultat d'exploitation

#### 7.2.1 Reprises de provisions et transferts de charges d'exploitation

#### Montants exprimés en euros

	{	Montant
Reprises provision pour risques et charges		34 302
Reprises provision dépréciation des stocks	}	40 516
Reprises provision pour clients douteux	}	681 960
Transferts de charges d'exploitation - divers	}	22 427
	TOTAL	779 205

La reprise pour provision pour client douteux de 682 k€ est à mettre en parallèle de charge pour pertes sur créances irrécouvrables de 621 K€ des autres charges (Cf. paragraphe 7.2.3).



#### 7.2.2 <u>Autres achats et charges externes</u>

#### Montants exprimés en euros

Nature des charges	31/12/2023	31/12/2022
Achats d'études et de prestations	252 479	1 279 345
Achats consommables	55 013	116 589
Sous traitance (Refacturation des frais de R&D par Huard activé en immo)	2 982 520	2 817 071
Location du matériel	27 788	37 423
Location et charges immobilières	254 231	247 506
Entretien du matériel	129 720	125 093
Assurances	118 048	114 319
Frais d'études et de recherches	8 5 1 0	43 434
Personnel extérieur à l'entreprise	301 591	295 660
Commissions versées		
Honoraires	790 230	997 307
Frais de publicité et de communication financière	257 810	422 660
Frais de transport et de déplacements	511 960	710 462
Frais de télécommunications	27 577	33 094
Services bancaires et divers	48 758	104 457
TOTAL	5 766 235	7 344 420

Les frais du bureau d'étude refacturé par ARKANIA INGENIERIE n'ont pas fait l'objet d'activation au 31.12.2023.

## 7.2.3 Autres charges

#### Montants exprimés en euros

Nature des charges	31/12/2023	31/12/2022
Redevances licences marques	380 551	745 820
Pertes sur créances irrécouvrables		
Jetons de présence		14 000
Pertes de change	116 677	230 714
Charges diverses de gestion courante	621 415	6 915
Charges diverses/exercices antérieurs	1 193	
TOTAL	1 119 836	997 449

La reprise pour provision pour client douteux de 682 k€ (Cf. paragraphe 7.2.1) est à mettre en parallèle de charge pour pertes sur créances irrécouvrables de 621 K€ des autres charges.



#### 7.3 Résultat financier

#### Montants exprimés en euros

Composantes du résultat financier	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts sur prêts des filiales	-	56 325
Autres intérêts et produits assimilés	647 422	101 966
Reprises sur provisions et transfert de charges	1 327 268	1 395 137
Gains de change	768 929	73 371
Dotations risques et charges financières	(3 853 719)	(1 096 657)
Intérêts et charges assimilées	4	(47 856)
Perte de change	(56 304)	(59 280)
Charges nettes sur actions propres		
TOTAL	(1 166 400)	423 006

Dans le montant des dotations risques et charges financières inclut la déprécation de titres de Dolomède de 827 K€ et 400 K€ pour la dépréciation de titres de Ton Marquage ainsi que la charge sur prime des ORA de 779 K€, la dépréciation du compte courant SAUSA pour 900 k€ et des dotations aux provisions pour pertes de change de 948 K€.

Le solde net des gains et des pertes de change s'établit comme suit :

	Résultat réalisé au 31/12/2023	Résultat réalisé au 31/12/2022
Gains de change d'exploitation	104 346	450 161
Gains de change financier	768 928	73 371
Pertes de change d'exploitation	(116 677)	(230 714)
Pertes de change financières	(56 304)	(59 280)
Reprise provision perte de change	1 327 268	1 395 077
Dotation provision perte de change	(948 153)	(1 096 657)
TOTAL	1 079 408	531 958



## 7.4 Résultat exceptionnel

## Montants exprimés en euros

	31/12/2023	31/12/2022
Dotat° provisions exceptionnelles	(4 236 645)	(7 121 875)
Dotat° provisions exceptionnelles des immobilisations	(4 066 405)	
Pénalités, amendes	(231)	
Autres charges exceptionnelles	(86 732)	(2 291 244)
Autres produits exceptionnels	122 360	2 320 825
Reprise provisions exceptionnelles	155 088	6 902 023
Produits de cession d'éléments d'actifs		
TOTAL	(8 112 564)	(190 271)

Le résultat exceptionnel de la période comprend essentiellement :

- Des dotations aux provisions exceptionnelles correspondant à la dépréciation des comptes courant et d'une partie des créances clients détenues sur les sociétés Dolomède et Ton Marquage pour un montant global de 4,2 M€;
- Des dotations aux provisions exceptionnelles sur immobilisations dont 4,1 M€ au titre de la dépréciation des frais de R&D.

#### 7.5 <u>Ventilation de l'impôt</u>

Niveau de résultat		Avant Impôt	Base Imposable Impôt		Après Impôt
Résultat d'exploitation		(3 667 225)	(3 679 425)		(3 667 225)
Résultat financier		(1 166 400)	( 462 724)		(1 166 400)
Résultat exceptionnel		(8 112 564)	(4 030 775)		(8 112 564)
Activation report déficit				-	-
Т	OTAL	(12 946 190)	(8 172 925)	-	(12 946 190)



## 7.6 Accroissements et allégements de la dette future d'impôts

#### Montants exprimés en euros

	Assiette	taux	Impôts
Allègements			
Provision C3S		25,00%	
Provision Effort Construction		25,00%	-
Engagement Retraite	45 220	25,00%	11 305
Ecart de conversion passif	1 483 666	25,00%	370 917
TOTAL	1 528 886		382 222

	Assiette	taux	Impôts
Accroissements			
Ecart de conversion actif	192 983	25,00%	48 246
TOTAL	192 983		48 246

# **8 AUTRES INFORMATIONS**

## 8.1 <u>Effectif moyen</u>

Catégories de salariés	31/12/2023	31/12/2022
Cadres	18	22
Agents de maitrise & techniciens	-	
Employés	19	21
Ouvriers	-	
Apprentis sous contrat	6	6
TOT	AL 43	50

## 8.2 Ecarts de conversion

	Ecart actif	Ecart passif
Diminution des créances clients	112 920	
Diminution des prêts accordés aux filiales		
Diminution des comptes courants des filiales	13 657	
Augmentation des dettes fournisseurs	66 406	
Augmentation des dettes financières		
Augmentation des créances clients		323 515
Augmentation des prêts accordés aux filiales		486 593
Augmentation des comptes courants des filiales		427 879
Diminution des dettes fournisseurs		245 679
Diminution des dettes financières		
TOTAL ECART DE CONVERSION	192 983	1 483 665



#### 8.3 <u>Indemnités de fin de carrière</u>

Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite se chiffrent à 45 K€ au 31 décembre 2023.

Ils sont comptabilisés en provision pour risques et charges, charges sociales incluses.

#### 8.4 Plan de Stock Options

**NEANT** 

#### 8.5 Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Montants exprimés en euros

Rubrique	Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	Entreprises liées
Actif immobilisé		
Participations		9 951 607
Créances rattachées à des participations		5 208 270
Autres immobiisations corporelles		
Actif circulant		
Créances clients et comptes rattachées	}	14 985 740
Autres créances	{	38 199 970
	}	
Dettes		
Dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		11 003 180
Autres dettes	{	241 770
Compte de résultat		
Produits de participations		
Autres produits financiers		647 422
Charges financières		( 4)
	{	

Les entreprises liées sont celles qui appartiennent au Groupe dont Cybergun SA est l'entité consolidante. Il s'agit des sociétés, Softair USA, Palco, Tech Group HK, SPARTAN IMPORTS US, Cybergun Italie, Spartan DK, Microtrade, Cybergun HK, B4S, Dolomede, Cybergun Japan, Ton marquage, ARKANIA, SCI Notre Usine, Huard, SMOP, Arkania USA, VALANTUR, De Pommeray, Verney Carron, Verney Carron Developpement.



### 8.6 Tableau des filiales et des participations

Filiales et partipations	Date dernier ex.clos	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis à la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	CA HT du dernier ex.clos	Résultat du dernier ex.clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements globaux concernant les filiales &	a participations										
Filiales plus de 50% du capital détenu)											
Microtrade (Luxembourg)	31/12/2023	25 000	(17 340 389)	100%	273 678	273 678			-	135 582	
Cybergun Italie	31/12/2023	10 000	5 021	100%	2 754 196	-			-	25 432	
SPARTAN IMPORTS DK (ex GUNS Danemark) (1 EUR = 7,4529 DKK au 31/12/2023)	31/12/2023	16 772	178 360	100%	83 900	83 900			-	5 228	
DOLOMEDE	31/12/2023	834 140	(3 079 679)	100%	826 526	-			1 128 964	(1 172 958)	
TON MARQUAGE	31/12/2023	50 000	(1 574 480)	100%	500 000	-			2 131 466	(561 194)	
ARKANIA	31/12/2023	10 000	(634)	51%	5 100	5 100			-	(465)	
SCI NOTRE USINE	31/12/2023	10 000		50%	5 000	5 000			386 565	13 001	
VALANTUR	31/12/2023	143 290	4 850 550	50.07%	2 070 737	2 070 737			2 648 832	(389 167)	
VERNEY CARRON	31/12/2023	1 738 563	(1 490 981)	49,54%	8	6			5 452 593	(4 545 080)	
VERNEY CARRON DEVELOPPEMENT	31/12/2023	8 677	25 581	65,1%	2 701 000	2 701 000			-	6 359	
Participations (10 à 50% du capital détenu)											
CYBERGUN JAPAN			(0= 0= :)								
(1 EUR = 156,33 JPY au 31/12/2023)	31/12/2023	57 571	(25 231)	33%	31 462	31 462			177 613	6 617	
B - Renseignements globaux concernant les autres fil	liales & particinations										



#### 8.7 Engagements donnés

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Engagements donnés		
effets à l'encaissement non échus	140	295

#### Effets à l'encaissement non échus :

Au 31 décembre 2023, le montant d'effets à l'encaissement s'élève à 140 K€.

#### 8.8 Résultat par action

Le « résultat de base par action » est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice (prorata temporis).

Le « résultat dilué par action » est obtenu en divisant le résultat net dilué part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires (prorata temporis). Les instruments dilutifs comprennent notamment les obligations convertibles.

Conformément au règlement CRC 2020-01, lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est réputé égal à ce résultat de base par action, tous les instruments étant alors considérés comme anti dilutifs.

	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/03/2019
Résultat par action (€)	-0,17986	0,01884	-0,00049	-0,010	-0,916
Résultat dilué par acion (€)	-0,17986	0,00816	-0,00049	-0,004	-0,288



# 9 DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

## 9.1 **Produits à recevoir**

Montants exprimés en euros

Produits à recevoir s/fournisseurs et comptes rattachés	
Fournisseurs - avoirs à recevoir	486
TOTAL	486

Produits à recevoir s/clients et comptes rattachés	
Clients - factures à établir	300 907
Groupe - factures à établir	3 460 968
TOTAL	3 761 875

## 9.2 Charges à payer

			/ A.		
Asso	CIA	Int	arai	ים כר	MITTIE

Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Frs - factures non parvenues		539 352
Groupe - factures non parvenues		6 375 293
	TOTAL	6 914 645

Dettes fiscales et sociales		
Dettes provisions pour congés à payer		109 450
Dettes RTT		885
Personnel - autres charges à payer		9 723
Charges s/congés payés		48 951
Charges sur RTT		449
Organismes sociaux charges à payer		4862
Provision taxe d'apprentissage		
Provision formation professionnelle continue		
Provision effort construction		
Provision Etat Charges à payer		46 002
Provision médecine du travail		4 9 9 6
Provision taxe foncière		
Provision taxe/bureaux		13 796
Provision TVTS		3 986
	TOTAL	243 100

Autres dettes		
Divers - charges à payer		62 973
Charges à payer sur licences		363 475
RRR à accorder et autres avoirs		92 074
Groupe - avoirs à établir		24916
	TOTAL	543 438



#### 9.3 Charges constatées d'avance

Montants exprimés en euros

Charges constatées d'avance	
Charges diverses d'exploitation	1 373 404
TOTAL	1 373 404

Ces charges constatées d'avance sont à mettre en parallèle avec des produits constatées d'avance pour 1.373 K€. Ils correspondent essentiellement à des contrats de distribution avec des clients asiatiques entièrement facturés (à l'achat et à la revente des produits) mais dont la livraison est étalée sur la durée des contrats

#### 9.4 Produits constatés d'avance

Montants exprimés en euros

Produits constatés d'avance	
Produits constatés d'avance	1 415 581
TOTAL	1 415 581

Ces produits constatés d'avance sont à mettre en parallèle avec des charges constatées d'avance pour 1.416 K€. Ils correspondent essentiellement a des contrats de distribution avec des clients asiatiques entièrement facturés (à l'achat et à la revente des produits) mais dont la livraison est étalée sur la durée des contrats

société en commandite par actions au capital de 109.012,638 euros 40, boulevard Henri-Sellier – 92150 Suresnes 337 643 795 R.C.S. Nanterre



INFORMATION FINANCIERE ANNUELLE
RAPPORT DE LA GERANCE
SUR LES COMPTES AU 31 DECEMBRE 2023

Le groupe CYBERGUN, acteur mondial du tir de loisir, présente les comptes annuels et consolidés de son exercice 2023 (période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023).

Les comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2023 ont été arrêtés par la Gérance le 17 juin 2024.

Au 31 décembre 2023, la société CYBERGUN était une société en commandite par actions dont le siège social est situé en France, 40 boulevard Henri Sellier, SURESNES (92150).

Depuis le 29 janvier 2014, les actions CYBERGUN sont cotées sur EURONEXT GROWTH Paris (ex. Alternext) sous le code ISIN FR0014004QR6 et le code mnémonique ALCYB.

#### 1 ACTIVITES – RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE (comptes sociaux)

#### 1.1 Résultats sociaux

Dans le cadre de son exercice 2023, la société CYBERGUN SCA a généré un chiffre d'affaires hors taxes de 17 M€, en baisse de 37 % par rapport à l'année précédente et entrainant une forte baisse du résultat d'exploitation qui s'est établi à (3.7) M€, en comparaison des 0.7 M€ enregistrés lors de l'exercice précédent.

Le résultat financier s'élève à (1.2) M€ contre 0,4 M€ pour l'exercice précédent. Le résultat courant avant impôt s'est établi à (4.4) M€, contre 1,2 M€ l'année précédente.

Le résultat exceptionnel s'élève à (8.1) M€, correspondant notamment à :

- 4.1 M€ Dotation pour dépréciation exceptionnelle correspondant presque exclusivement à la dépréciation des frais de R&D;
- 4.2 M€ de dotations pour dépréciation exceptionnelle sur comptes courants et créances clients intragroupe.

Le capital social de la société au 31 décembre 2023 est de 7 199 K€, composé de 71 996 687 actions, chacune entièrement libérée.

#### 1.2 Dépenses ou charges non déductibles du résultat fiscal (art. 39-4 CGI)

Le montant des dépenses relevant de l'article 39-4 du CGI prises en compte dans le résultat de l'exercice s'élève à 4 K€ et est considéré comme non significatif.

#### 1.3 Activité en matière de recherche et développement

Aucune activation de frais de R&D n'a été constatée au cours de l'exercice 2023.

#### 1.4 Participation des salariés au capital

L'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice écoulé, soit le 31 décembre 2023 est de :

**NEANT** 

La proportion du capital social que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du code de commerce et qui font l'objet d'une gestion collective s'élève au 31 décembre 2023 est de :

**NEANT** 

## 1.5 Participation des salariés au résultat

Il n'a pas été mis en place de gestion d'une participation en gestion collective au sens de l'article L225-180 du code de commerce. Dans ce cadre réglementaire, la proportion de capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au 31 décembre 2023 est de :

NEANT

## 1.6 <u>Information sur les délais de paiement fournisseurs et encaissements clients</u>

Conformément à la loi du 04 août 2008 instituant l'article L. 441-6-1 du Code du commerce, nous vous indiquons la décomposition à la clôture des exercices 2023 du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances clients par date d'échéance (les montants ci-après sont exprimés en K€) :

#### Informations de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

	Article D. 441 I 2° du Code de commerce : Factures <u>émises</u> non réglées à la				réglées à la	
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombres de factures concernées	101					767
Montant total des factures concernées (TTC)	604	188	199	1 793	1 643	3 824
% du montant total des achats de l'exercice (TTC)						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	3%	1%	1%	9%	8%	19%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues (*)	1157					
Montant total des factures exclues (TTC)	9 678					

<sup>(\*)</sup> les montants des factures exclues sont relatives aux sociétés du groupe Cybergun.

	Article D. 441 I 1° du Code de commerce : Factures <u>reçues</u> non réglées à la					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombres de factures concernées	62	28	16	19	312	375
Montant total des factures concernées (TTC)	341	103	321	1 978	905	3 307
% du montant total des achats de l'exercice (TTC)	3%	1%	3%	16%	7%	27%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues (*)	594					
Montant total des factures exclues (TTC)	4 628					

 $<sup>(*) \</sup> les \ montants \ des \ factures \ exclues \ sont \ relatives \ aux \ sociétés \ du \ groupe \ Cybergun.$ 

#### 1.7 Proposition d'affectation du résultat

La Gérance propose à l'assemblée générale d'affecter le déficit de l'exercice, s'élevant à 12.947 K€, au compte « Report à nouveau », ce qui porterait le compte « Report à nouveau » à (13.530) K€.

Il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

#### 1.8 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquiès du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice prennent en charge des dépenses visées aux articles 39-4 et 39-5 du même code, non déductibles du résultat fiscal pour 4.217 euros.

#### 1.9 Tableau des cinq derniers exercices

En annexe au présent rapport.

#### 1.10 Informations sur l'actionnariat de la société

Dans la continuité des précédentes communications effectuées, la société HBR INVESTMENT GROUP reste au 31 décembre 2023 l'actionnaire de référence de la société avec une détention à 13% du capital.

#### 1.11 Détenteurs du capital (franchissement de seuil)

En application de l'article L.233-12 et L.233-7 du code du commerce, nous vous informons du nombre d'actions auto-détenues en début d'exercice et en fin d'exercice ainsi que des franchissements de seuils sur l'exercice.

#### 1.11.1 Actions auto détenues

En date du 31 décembre 2023, le groupe ne détient aucune action propre.

#### 1.11.2 Franchissement de seuils

Aucune déclaration de franchissement de seuil n'a été reçue par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le management rappelle que toutes les sociétés filiales de la société CYBERGUN SCA sont consolidées dans les comptes du Groupe selon les méthodes décrites dans l'annexe aux comptes consolidés.

# 2.1 <u>Périmètre de consolidation</u>

Nom des sociétés	Méthode d'intégration	Pourcentage d'intérêt
Cybergun SA	Mère	100,00%
Brains 4 Solutions	I.G	100,00%
Cybergun Italie	I.G	100,00%
Cybergun Hong Kong	I.G	100,00%
Cybergun Japan	I.G	33,00%
Spartan Imports Denmark	I.G	100,00%
Spartan US	I.G	100,00%
Tech Group Hong Kong	I.G	100,00%
Ton Marquage	I.G	100,00%
Dolomede AD1	I.G	100,00%
Microtrade	I.G	100,00%
Arkania	I.G	51,00%
SCI Notre usine	I.G	75,50%
Valantur	I.G	50,01%
Huard	I.G	50,01%
Smop	I.G	50,01%
De Pommeray	I.G	50,01%
Arkania USA	I.G	50,01%
Verney Carron	I.G	49,40%
Verney Carron Développement	I.G	65,00%
Softair USA	MEE	51,00%

Aucune modification du périmètre n'est intervenue au cours de l'exercice.

# 2.2 <u>Taux de conversion retenus dans les états financiers</u>

Taux de conversion

Euro contre devise :	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois
Taux de clôture		
USD	1,1050	1,0666
DKK	7,4529	7,4365
JPY	156,3300	140,6600
Taux moyen sur la période		
USD	1,0903	1,0530
DKK	7,4556	7,4396
JPY	150,5500	138,0274

# 2.3 <u>Comptes consolidés</u>

# 2.3.1 <u>Bilan consolidé</u>

En milliers d'euros	2023	2022	
n	-	-	
Immobilisations incorporelles	4 246	9 3 3 2	
Ecarts d'acquisition	4 084	4 084	
Immobilisations corporelles	5 738	6156	
Immobilisations financières	3 985	5 177	
Titres mis en équivalence	(0)	(0)	
Total Actif immobilisé	18 053	24 749	
Stocks et en-cours	22 769	26 123	
Clients et comptes rattachés	5 056	5 331	
Autres créances et comptes de régularisation (2)	10 430	8 842	
Disponibilités et équivalents de trésorerie	1711	4875	
Total Actif circulant	39 966	45 171	
Total de l'actif	58 018	69 920	

En milliers d'euros	2023	2022
Capital (1)	7 199	4617
Primes	26 706	27 607
Réserves	(5 221)	(5 751)
Résultat Net part du groupe	(14611)	284
Réserves de conversion	2 024	1736
Total Capitaux propres - part du groupe	16 096	28 493
Capitaux propres parts minoritaires	2 502	2 581
Total - Capitaux propres	18 597	31 074
Autres fonds propres	112	6 600
Total - Autres fonds propres	112	6 600
Provision pour risques et charges	2189	2 473
Total - Provision pour risques et charges	2 189	2 473
Emprunts et dettes financières	9 063	4 269
Dette financière crédit-bail	1830	2 547
Fournisseurs et comptes rattachés	9 538	8 442
Autres dettes et comptes de régularisation (3)	16 690	14 516
Total des dettes	37 120	29 773
Total du passif	58 018	69 920
(1) De l'entité mère consolidante		
(2) Dont impôts différés actifs	361	321
(3) Dont impôts différés passifs		-

NB : les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en milliers d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux.

# 2.3.2 <u>Compte de résultat</u>

En milliers d'euros	2023	2022
Chiffre d'affaires	42 694	43 328
Autres produits d'exploitation	1953	3911
Achats consommés	(25 514)	(26 671)
Services extérieurs	(3 369)	(4 340)
Autres services extérieurs	(4 670)	(3516)
Charges de personnel	(16 525)	(11705)
Autres charges d'exploitation	(1478)	(1009)
Impôts et taxes	(540)	(468)
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	(1735)	(1068)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	(9 183)	(1539)
Dot. aux amort. et dépr. des écarts d'acquisition		-
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations	(9 183)	(1539)
des écarts d'acquisition	, ,	
Due deite fine a cisus	0.447	0.005
Produits financiers	3 417	2 695
Charges financières	(4 055)	(3 026)
Résultat financier	(638)	(331)
Résultat courant des entreprises intégrées	(9 821)	(1870)
Produits exceptionnels	167	5 693
Charges exceptionnelles	(5 146)	(3 392)
onarges exceptionnedes	(0 140)	(0 002)
Résultat exceptionnel	(4 979)	2 301
Résultat avant impôt	(14 800)	431
Impôts sur les résultats	286	(142)
Résultat net des entreprises intégrées	(14 514)	289
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	(193)	(7)
Résultat net de l'ensemble consolidé	(14 707)	282
Résultat net part du groupe	(14 611)	284
Résultat net revenant aux intérêts minoritaires	(96)	(2)

NB : les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en milliers d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux.

#### 2.3.3 <u>Dettes financières</u>

En milliers d'euros	01/01/2023	Souscription	Remboursement	Conversion	Variation de périmètre	Autres mouvements	Ecarts de conversion	31/12/2023
ORA BSA 2022	6 600			(1)		(6 487)		112
Total - Autres fonds propres	6 600		-	(1)	-	(6 487)	-	112
Emprunts auprès des établissements de crédit	4 130		(991)					3 139
Autres emprunts obligataires	-	1 000						1 000
Autres emprunts et dettes assimilés				(1680)		6 487		4 807
Concours bancaires	139		(22)					116
Dettes financières	4 269	1 000	(1 013)	(1680)	-	6 487	-	9 063
Dette financière crédit-bail	2 547		(717)					1 830
Total - Dette financière crédit-bail	2 547	-	(717)	-	-	-	-	1 830
Total - Dettes financières et autres fonds propres	13 415	1 000	(1730)	(1 681)	-	-	-	11 004

#### 2.3.4 Variation des capitaux propres

	Capital	Primes	Réserves	Réserves de conversion	Résultat Net part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres parts minoritaires	Capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/2022	4 617	27 607	(5 751)	1736	284	28 493	2 581	31 074
Entrée de périmètre						-		-
Subvention d'investissement						-		-
Augmentation par exercice de BSA E avec prix d'exercice > nominal	618	62				680		680
Augmentation par exercice de BSA E avec prix d'exercice < nominal	1 963	(963)				1 000		1 000
Autres augmentations de capital	1	0				1		1
Résultat net de la période					(14 611)	(14 611)	(96)	(14 707)
Affectation de résultat N-1			284		(284)	-		
Ecart de conversion				288		288	(4)	284
Autres			245			245	20	266
Capitaux propres au 31/12/2023	7 199	26 706	(5 221)	2 024	(14 611)	16 096	2 501	18 597

#### 2.3.5 Commentaires sur les résultats consolidés du Groupe

#### Compte de résultat consolidé :

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2023 s'élève à 42.7 M€ (vs 43.3 M€ en N-1) et se décompose entre 21.3 M€ pour son activité civile (-7.5 M€ vs N-1 en raison d'un fort ralentissement de l'activité sur le segment de l'airsoft B2B) et 21.4 M€ pour son activité militaire (+6.9 M€ vs N-1 intégrant un impact « entrée de périmètre » de la société VERNEY CARRON pour 5.4 M€).

Le résultat d'exploitation de la période ressort à (9.2) M€ contre (1.5) M€ au titre de l'exercice N-1. Ce résultat d'exploitation est à ventiler entre :

— (5.6) M€ au titre de l'activité civile à principalement mettre en relation avec (i) le ralentissement de l'activité B2B qui a créé un déficit de marge ne permettant pas de couvrir l'ensemble des charges d'exploitation du périmètre, (ii) l'activité B2C encore trop « jeune » (lancement effectif du site evike-europe.com en 2022) pour couvrir là encore ses charges opérationnelles (iii) CYBERGUN SCA supporte une partie des coûts du bureau d'étude liés au développement des marchés militaires ;

- (0.2) M€ au titre de l'activité militaire du périmètre ARKANIA, qui affiche en retraitant les effets non cash des dotations nettes aux amortissement et provisions (-1.2 M€ en 2023) une rentabilité opérationnelle positive.
- (3.4) M€ au titre de l'activité militaire du périmètre VERNEY CARRON, activité en pleine restructuration après la prise de contrôle par le Groupe CYBERGUN en fin d'exercice 2022.

Le résultat financier de l'exercice est négatif à hauteur de 0.6 M€ et correspond essentiellement à :

- 0.4 M€ de charges d'intérêts en lien avec les emprunts bancaires du périmètre ARKANIA;
- 0.8 M€ de produits financiers sur opérations de change ;
- 0.4 M€ de dotations pour provisions à caractère financier ;
- 0.8 M€ au titre de la prime de souscription des ORA BSA 2022 souscrites en N-1. Compte tenu du rachat par la Société des ORA apportée à la fiducie et l'émission en contrepartie d'un crédit vendeur, le management de la société a considéré que les ORA ont été remboursée et que la prime de souscription à amortir au fur et à mesure du remboursement doit être passée en charge sur l'exercice 2023.

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2023 est négatif à hauteur de 4 979 K€ et correspond essentiellement à 4.7 M€ de dotation pour dépréciation exceptionnelle correspondant presque exclusivement à la dépréciation des frais de R&D activés au cours des exercices précédents au titre des projets simulation de la branche militaire du Groupe.

Le résultat consolidé de l'exercice ressort déficitaire à hauteur de 14.7 M€ avec une part de cette perte revenant au Groupe pour 14.6 M€.

#### Structure financière :

En milliers d'euros	2023	2022	Var
Total Actif immobilisé	18 053	24 749	(6 696)
	20 000	21710	(0000)
Stocks et en-cours	22 769	26 123	(3 354)
Clients et comptes rattachés	5 056	5 3 3 1	(275)
Fournisseurs et comptes rattachés	(9 538)	(8 442)	(1096)
Autres créances et dettes d'exploitation	(6 260)	(5 673)	(586)
BFR	12 027	17 338	(5 310)
Emprunts et dettes financières	(9 063)	(4 269)	(4 794)
Dette financière crédit-bail	(1830)	(2 547)	717
Disponibilités et équivalents de trésorerie	1711	4 875	(3 165)
Dette financière nette	(9 182)	(1940)	(7 242)
Total - Provision pour risques et charges	(2 189)	(2 473)	284
Total actif net	18 709	37 674	(18 964)
Total Capitaux propres et autres fons propres	18 709	37 674	(18 964)

L'actif immobilisé du Groupe s'élève à 18.1 M€ soit une baisse de 6.7 M€ à mettre en relation avec les amortissements courant constatés sur la période, les dotations pour dépréciations exceptionnelles sur les frais de R&D de la période et sur immobilisations financières (dépréciation partielle du compte courant avec la société SAUSA mise en équivalence dans le cadre de l'exercice N-1).

Le BFR diminue de 5.3 M€ pour atteindre 12 M€ contre 17.3 M€ en N-1. Cette baisse est essentiellement à mettre en lien avec (i) une baisse des stocks pour 3.4 M€ essentiellement imputable à l'activité civile et à mettre en relation avec un volume de stock de marchandises exceptionnellement haut à la fin de l'exercice 2022 suivie

d'une rationalisation des achats en Asie afin notamment de tenir compte du ralentissement de l'activité sur le segment CIVIL B2B qui nécessite une profondeur de stock de marchandises importante ; (ii) une hausse du poste fournisseurs pour 1.1 M€ dans le cadre de la politique d'optimisation du BFR du Groupe.

La dette financière nette s'élève à 9.2 M€ répartie entre (i) 9 M€ d'emprunts et instruments de financement d'une part, (ii) 1.8 M€ de financement de crédit-bail et (iii) 1.7 M€ de disponibilités et équivalents de trésorerie. La hausse de 7.2 M€ est principalement à mettre en relation avec (i) un niveau de trésorerie très élevé fin 2022 en raison du dénouement de l'émission des ORA BSA sur la fin de l'exercice ; (ii) la mise en place du processus d'équitization des ORA BSA qui a eu pour conséquence de reclasser les ORA constaté en autres fonds propres en décembre 2022 vers les emprunts et dettes financières dans le cadre de la clôture 2023 (Cf. Faits marquants de l'exercice).

Les provisions pour risques et charges sont stables à 2.2 M€ contre 2.4. M€ en N-1.

Les capitaux propres et autres fonds propres à fin décembre s'élèvent à 18.7 M€ soit une baisse de 19 M€ à mettre en relation avec d'une part le résultat consolidé de la période et d'autres part le reclassement en dettes financières des ORA dans cadre de l'équitization. Par ailleurs, le processus d'équitization du passif financier de la société via la Fiducie ainsi que les diverses augmentations de capital résultant de l'exercice de BSA ont permis de renforcer les fonds propres à hauteur de 1.7 M€ sur l'exercice.

#### 3 DIVERS

#### 3.1 Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société :

## 3.1.1 <u>Les conséquences soci</u>ales

La direction du groupe a été confrontée à la nécessité incontournable de réduire ses effectifs et à procéder en ce sens à un plan de licenciement économique et collectif sur le S2 de son exercice 2017/18. Non seulement les mises en œuvre des fins de contrat de travail ont été opérées dans le plus strict respect des législations en vigueur, mais bien au-delà, chaque situation a fait l'objet d'un examen personnalisé, de recherche de reclassements, voire d'aides à la réalisation de projets personnels.

Dans le cadre de son développement et afin de se doter de compétences nouvelles ou consolider des fonctions centralisées en France (commerce, achats, marketing, administration, direction), la société a créé des emplois au cours de la période.

La société a veillé au renforcement des relations avec les délégués du personnel afin de les rendre étroites et constructives. Notamment au travers la mise en place d'un CSE et de l'élaboration commune d'un plan de formation à destination de tout le personnel.

#### 3.1.2 <u>Les conséquences environnementales</u>

L'activité du Groupe CYBERGUN n'a pas d'impact mesurable sur l'environnement. Toutefois, la problématique du développement durable, telle qu'elle se pose aujourd'hui, ne se résume pas à une approche uniquement écologique. Elle est en train de devenir l'un des éléments clé du fonctionnement d'une entreprise moderne pour

qui croissance doit signifier progrès, non seulement dans le domaine économique, mais dans tous les autres domaines également.

Conscient qu'il n'y a pas d'entreprise viable à terme qui ne repose sur un équilibre entre l'économique, le social et la prise en compte de son environnement, le Groupe CYBERGUN s'applique depuis des années à rester à l'écoute de ses publics, et s'inscrit dans une logique de responsabilité vis à vis de ses parties prenantes, qu'il s'agisse des actionnaires, des clients, des fournisseurs ou des collaborateurs de l'entreprise.

Deux concepts sont retenus : respect de toutes les parties prenantes et transparence de l'information.

#### 3.1.3 Risques industriels et risques liés à l'environnement

Du fait de la nature de son activité, la société n'est pas exposée à ce type de risque. Toutefois le développement durable mobilise désormais tous les postes, tous les pays et tous les collaborateurs du groupe CYBERGUN.

Dans les faits cela se concrétise par la réduction de la taille des cartons, la réutilisation des cartons de livraison dans les différentes filiales, le broyage et le recyclage des papiers de bureaux, l'utilisation croissante d'Internet qui limite l'impression de papiers, l'investissement dans un nouveau système de chauffage avec utilisation d'électricité verte, renouvellement du parc véhicule par des voitures hybrides et invention et développement de la bille bio- dégradable en remplacement de la bille plastique.

#### 3.2 Stratégie financière de l'entreprise face aux risques du marché

#### 3.2.1 Risque de change

Le Groupe peut être exposé au risque de change :

- sur les emprunts qui sont libellés dans une monnaie autre que l'euro, pour l'essentiel du dollar américain ;
- sur ses transactions courantes d'achats et de ventes de marchandises effectuées en dollar américain.

Dans le cadre de la clôture des comptes au 31 décembre 2023, le management estime que le degré de criticité de ce risque est élevé car le Groupe n'a pas souscrit à des instruments de couverture du risque de change au cours de l'exercice.

#### 3.2.2 Risques de Conversion

Les états financiers consolidés sont présentés en euro. Les actifs, passifs enregistrés dans des devises autres que l'euro doivent donc être convertis en euro, au taux de change applicable au jour de la clôture de l'exercice, pour être intégrés dans les états financiers.

Dans ce cas, la valeur en euro des actifs, passifs, initialement libellés dans une tierce devise diminuera si l'euro s'apprécie et inversement augmentera en cas de dépréciation de l'euro.

#### 3.2.3 Risque de liquidité-

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe. Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances extrêmes, comme les catastrophes naturelles, que l'on ne saurait raisonnablement prévoir.

En cas de tension sur la trésorerie, le groupe privilégie le paiement de ses fournisseurs stratégiques afin de ne pas remettre en cause son niveau d'activité et son cash- flow. Il accentue d'autre part ses efforts pour assurer une meilleure gestion de ses actifs et notamment dégager des ressources financières.

#### 3.2.4 Risque de continuité

La Société anticipe pour son exercice 2024 un besoin de trésorerie maximum de 8.5 M€. Pour couvrir ce besoin, la société peut compter, en complément de sa trésorerie disponible à l'ouverture de 1,7 M€, sur les éléments suivants, basés sur des accords ou des bases contractuelles :

- Des opérations de financement par le marché avec par exemple, la mise en place d'un contrat ORNAN pour
   2.2 M€ en février 2024 (finalement consommé à hauteur de 1.7 M€);
- Des opérations de cession et de refinancement de certains actifs immobiliers du Groupe pour un montant global estimé à 4,2 M€
- Des mécanismes de pré-financement du BFR de la part des principaux donneurs d'ordres des activités militaires pour un montant global estimé à 2.2 M€.

Par prudence, le Groupe n'a pas intégré dans son analyse du risque de continuité, les produits à recevoir des opérations de cession en cours (Cf Eléments postérieurs à la clôture) à la date de publication de ce rapport.

Par ailleurs, à la date de publication de ce rapport, le Groupe n'a pas identifié de risque sur sa continuité d'exploitation en lien avec le traitement du crédit vendeur et des obligations equitizés à travers la fiducie.

#### 3.2.5 Risque de taux

Le Groupe est très peu exposé au risque de taux d'intérêts. Les différents contrats d'endettement financiers font état de taux fixes. En conséquence de quoi, au 31 décembre 2023, aucun instrument de couverture n'a été souscrit.

#### 3.2.6 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients. L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque

de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. La principale composante de cette dépréciation correspond essentiellement à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés.

Dans le cadre de la clôture des comptes au 31 décembre 2023, le management estime que le degré de criticité de ce risque est moyen.

#### 3.2.7 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables.

Dans le cadre de la clôture des comptes au 31 décembre 2023, le management estime que le degré de criticité de ce risque est élevé notamment concernant les instruments de capitaux propres.

#### 3.2.8 Risques liés à la guerre en Ukraine

Le groupe demeure particulièrement attentif aux conséquences de la crise russo-ukrainienne sur le marché Européen notamment concernant les aspects d'approvisionnement et de flux logistiques. Cette vigilance s'applique également sur les transactions monétaires avec d'éventuelles contreparties commerciales russes, compte tenu des sanctions internationales frappant en particulier un certain nombre de banques russes.

En date d'arrêté des comptes le Groupe, la Société estime le degré de criticité de ce risque est moyen étant considéré que la Société ne peut fournir de garantie sur le fait que la guerre en Ukraine sera maitrisée durablement dans un avenir proche.

Dans ces circonstances potentiellement très évolutives, le management demeure mobilisé pour analyser sans délai les conséquences induites sur ses états financiers.

#### 3.2.9 Risque de dilution

Le financement par fonds propres constitue le principal mode de financement (certaines entités du Groupe utilisent également l'affacturage client) du Groupe. Compte tenu des projets du Groupe, il ne peut être exclu que, dans le futur, elle procède à de nouvelles émissions avec un possible impact dilutif pour ses actionnaires. Un actionnaire qui détenait 1% du capital au 1er janvier 2023 (soit avant le début de l'équitization des ORA BSA) ne détenait plus que 0.64 % du capital au 31/12/2023.

De plus, la très forte dispersion de l'actionnariat entraîne des difficultés récurrentes à réunir un quorum lors des Assemblées Générales d'actionnaires pour statuer sur les résolutions relevant du quorum requis pour les Assemblées Générales extraordinaires.

Dans le cadre de la clôture des comptes au 31 décembre 2023, le management estime que le degré de criticité de ce risque est élevé, étant considéré qu'il reste des BSA restant à exercer dans le cadre de la fiducie mise en place en 2023 et compte tenu du lancement d'un programme de financement ORNAN en Février 2024.

#### 4 PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

Dans la continuité des opérations de cession des actifs de l'activité CIVILE, le groupe entend se concentrer sur ses activités militaires avec un potentiel de croissance de l'activité significatif et des niveaux de marge importants et ainsi s'inscrire dans un processus de création de valeur sur le long terme.

#### 5 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POST-CLOTURE

#### 5.1.1 Financement du Groupe : programme ORA BSA & Fiducie

Depuis le 1er janvier 2024, les exercices de BSA E par la Fiducie ont permis l'equitization de 566 K€ de crédit vendeur renforçant d'autant les capitaux propres du Groupe et ont donné lieu à l'émission de 153 825 163 actions.

En complément, la répartition du produit de cession des actions obtenues sur exercice des BSAE ont permis en 2024 à la Société de bénéficier de 2 opérations de souscriptions d'Obligations Simples pour un montant global de 558 K€.

A la date de publication de ce rapport, le processus d'equitization a converti depuis son initiation, un montant nominal de 2 248 K€ de crédit vendeur et a généré la création de 179 635 423 actions. L'endettement de la société vis-à-vis de la Fiducie s'élève à 5.797 K€.

#### 5.1.2 Mise en place d'un emprunt obligataire

CYBERGUN a conclu, le 27 février 2024, un accord avec le fonds d'investissement YA II PN, LTD, représenté par la société de gestion Yorkville Advisors Global, LP pour la mise en place d'une émission d'Obligations Remboursables en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles (« ORNAN ») d'un montant nominal brut maximum de 2,2 M€, à émettre en 3 tranches d'une valeur nominale de 1,1 M€ pour la première tranche et de 0.55 M€ pour chacune des deuxièmes et troisièmes tranches.

Cette opération doit permettre de finaliser la mise en adéquation des PGE avec le rythme actuel de déploiement des activités, ainsi que le financement du fonds de roulement des activités militaires. Le montant perçu dans le cadre de ce financement clos à la date de publication de ce rapport a été de 1,65 M€.

Les principales modalités de ce financement sont les suivantes :

- Engagement de l'Investisseur portant sur un montant brut nominal maximum de 2,2 M€, correspondant à un produit net maximum de 1,98 M€;
- Emission à titre gratuit au profit de l'Investisseur de 110 Bons d'Emission pouvant donner lieu à l'émission, sur exercice, d'un nombre maximal de 110 ORNAN d'une valeur nominale de 10 000 € chacune. En outre,

l'Investisseur a souscrit à une première émission de 110 ORNAN d'une valeur nominale de 10 000 € chacune pour un montant nominal brut de souscription de 1,1 M€ à la signature du Contrat ;

- Le prix de suscription des ORNAN est fixé à 95% de la valeur nominale des ORNAN, soit 9 500 EUR pour chaque ORNAN;
- LES ORNAN ont une maturité de 12 mois et ne produisent pas d'intérêts;
- Le nombre d'actions nouvelles à émettre par CYBERGUN lors de la conversion d'une ou plusieurs ORNAN correspond au montant nominal total des ORNAN dont la conversion est demandée divisé par le « Prix de Conversion » applicable (tel que défini ci-dessous). Les ORNAN seront converties selon la parité de conversion déterminée par la formule suivante : N = Vn / P, où :
  - (i) « N » est le nombre d'actions résultant de la conversion d'une ORNAN attribuables au porteur d'ORNAN.
  - (ii) « Vn » est la valeur nominale d'une ORNAN, soit 10.000 euros,
  - (iii) « P » est le Prix de Conversion d'une ORNAN, soit 90% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action (tel que publié par Bloomberg) pendant une période de quinze (15) jours de bourse précédant immédiatement la date de la notification de conversion d'une ORNAN par l'Investisseur après exclusion des jours de bourse pendant lesquels l'Investisseur a vendu des actions de la Société.
- Le Prix de Conversion des ORNAN sera arrondi (i) à la deuxième décimale inférieure si le résultat qui précède est supérieur ou égal à 0,01, (ii) à la troisième décimale inférieure si le résultat qui précède est inférieur à 0,01 et supérieur ou égal à 0,001, ou (iii) à la quatrième décimale inférieure si le résultat qui précède est inférieur à 0,001;
- Lors de la conversion d'ORNAN, la Société aura le droit, à sa seule discrétion, de remettre au porteur d'ORNAN considéré :(1) le nombre d'actions nouvelles correspondant (calculé tel que décrit ci-dessus), (2) un montant en espèces ou (3) un montant en espèces et des actions nouvelles. Si la Société choisit d'attribuer un montant en espèces, celui-ci sera égal à : M = (Vn / P) \* C, où :
  - (i) « M » est le montant en espèces payable au porteur d'ORNAN,
  - (ii) « Vn » est la valeur nominale d'une ORNAN, soit 10.000 euros,
  - (iii) « P » est le Prix de Conversion d'une ORNAN, tel que défini ci-dessus,
  - (iv) « C » est le cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action CYBERGUN à la date de conversion ;
- Une commission correspondant à 5% du montant nominal total des ORNAN émises dans le cadre d'une
   Tranche sera due par la Société à l'Investisseur, étant précisé que le montant de ladite commission sera déduit du prix de souscription global des ORNAN de ladite Tranche;
- Par ailleurs, le contrat de financement ne prévoit aucune pénalité ou commission complémentaire en cas de Prix de Conversion qui deviendrait inférieur à la valeur nominale de l'action de la Société.

#### 5.1.3 Opération sur le capital social de la société CYBERGUN SCA

En mars 2024, sur la base de la 4e résolution adoptée par l'assemblée générale du 21 mars 2024, la gérance de CYBERGUN a décidé de procéder à une réduction de capital motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions. La valeur nominale des actions a ainsi été réduite de 0,10 € à 0,001 € et le capital composé de 78 123 954 actions, a, quant à lui, été ramené de 7 812 395,40 € à 78 123,954 €.

#### 5.1.4 Opportunité de valorisation et de cession de tout ou partie du pôle civil

Dans l'objectif de participer au mouvement de consolidation du secteur de l'airsoft civil et d'ainsi faire émerger des acteurs disposant de la taille critique pour engager de vastes économies d'échelle, la Société, à la suite de la

réception de plusieurs marques d'intérêts étudie l'opportunité de se rapprocher d'un partenaire dans le courant de l'année 2024 pour permettre à cette activité de poursuivre un chemin de croissance rentable dans la durée.

Fin avril 2024, la Société a ainsi annoncé l'obtention d'une première lettre d'intention venant valoriser les principaux actifs corporels (stock) et incorporels (licences) du pôle Civil pour plus de 10M€. Le Groupe a fait le choix de ne pas signer d'accord d'exclusivité à ce stade afin de se donner la liberté de poursuivre les discussions avec d'autres acquéreurs potentiels.

Dans la continuité de cela, le Groupe a également reçu deux lettres d'intention supplémentaires, venant placer le Groupe dans une position favorable pour négocier avec les différents acquéreurs potentiels les meilleures conditions possibles dans l'intérêt de toutes les parties prenantes.

Le produit de cession de ces actifs devrait ainsi permettre de soutenir le plan de développement du pôle Militaire et Chasse du Groupe.

# 6.1 Tableaux des 5 derniers exercices

Nature des Indications / Périodes	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/03/2019
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	21 mois	12 mois
Situation financière en fin d'exercice					
a ) Capital social	7 199 169	4 616 793	4 616 384	596 134	28 571 941
b ) Nombre d'actions émises	71 979 187	46 167 927	46 164 180	6 087 890 732	51 949 002
c ) Nombre d'actions émises en cas d'exercice de la totalité des BSA					
d ) Nombre de stock options émis					
e) Nombre d'actions propres					
Résultat global des opérations effectives					
a ) Chiffre d'affaires hors taxes	17 018 768	27 001 707	23 902 445	25 075 232	11 893 427
b ) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	(2 214 142)	(362 409)	(5 980 800)	(60 379 425)	(12 494 078)
c ) Impôt sur les bénéfices		(116 968)	403 466	268 515	135 903
d ) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	(2 214 142)	(479 377)	(6 384 266)	(60 647 940)	(12 629 981)
e ) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	(12 946 190)	869 589	(3 948 788)	(59 833 982)	(28 391 661)
f ) Montants des dividendes votés					
g ) Participation des salariés					
Résultat des actions réduit a une seule action					
a ) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	(0,0308)	(0,0104)	(0,1383)	(0,0100)	(0,24)
b ) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	(0,1799)	0,0188	(0,0855)	(0,0098)	(0,55)
c ) Résultat par action dilué en prenant compte des BSA et Stocks Options	(0,1799)	0,0188	(0,0855)	(0,0098)	(0,55)
d ) Dividende versé à chaque action					
Personnel					
a ) Nombre de salariés	43	50	51	67	35
b ) Montant de la masse salariale	2 260 060	2 315 540	3 113 995	4 578 794	2 113 958
c ) Montant des sommes versées au titre des charges sociales	885 727	907 561	1 303 501	1 997 392	993 167



société en commandite par actions au capital de 109.012,638 euros 40, boulevard Henri-Sellier – 92150 Suresnes 337 643 795 R.C.S. Nanterre

# RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

ARTICLES L226-10-1 ET L225-37-4 DU CODE DE COMMERCE

\_

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Le présent rapport est établi en application de l'article L226-10-1 du code de commerce.

## Ce rapport contient :

- la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social au 31 décembre 2023 (1.);
- les conventions et engagements réglementés conclus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que les conventions et engagements réglementés conclus au cours d'exercices antérieurs et dont l'exercice s'est poursuivi au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (2.);
- un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale dans le domaine des augmentations de capital et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023
   (3.); et
- les modalités d'exercice de la direction (4.).

# 1. <u>Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social au 31 décembre 2023</u>

Hugo Brugière Gérant				
Société	Mandat			
HBR Investment Group S.A.S	Président			
HBR Boat Service S.A.S.	Président			
Dionae Investment S.A.S.	Président			
Société d'exploitation immobilière familiale HAB S.A.S.	Président			
Boostheat S.A.	Président - Directeur général			
Neovacs S.A.	Président - Directeur général			
Pharnext S.C.A.	Gérant			
Cybergun S.C.A.	Gérant			
Verney-Carron Développement S.A.S.	Président			
Cybergun Hong Kong Limited (Chine)	Administrateur			
Restarted Investment S.A (Belgique)	Président du conseil d'administration			
Microtrade S.A.R.L (Luxembourg)	Gérant			
Brains 4 Solutions S.A.R.L.	Gérant			
Spartan Imports USA, Inc. (Etats-Unis)	Directeur général			
Spartan Imports Denmark ApS (Danemark)	Directeur général			
Cybergun Japan (Japon)	Administrateur			
Arkania S.A.S.	Président			
Stud And Pass S.A.R.L.	Gérant			
Arcturus Group S.A (Belgique)	Administrateur			
Aston Immo S.A.R.L. (Maroc)	Gérant			
Medical Devices Venture S.A.	Membre du comité stratégique			
Chantier Naval de Beaulieu S.A.S.	Président			
Dionae Boating S.A.S.	Président			
SCI du Château de Saint-Agil S.C.I.	Gérant			

Emmanuel Couraud  Membre du conseil de surveillance				
Société	Mandat			
Valantur S.A.S.	Président			
Cybergun S.C.A.	Président du conseil de surveillance			
Boostheat S.A.	Administrateur			
Verney-Carron Développement S.A.S.	Membre du comité stratégique			
Notre Usine S.C.I.	Gérant			
Corellia S.C.I.	Gérant			
Marnoc S.C.I.	Gérant			
Amelyss S.C.I.	Gérant			
Evolyss S.A.S.	Président			

<b>Dimitri Romanyszyn</b> Membre du conseil de surveillance				
Société	Mandat			
Cybergun S.C.A.	Membre du conseil de surveillance			
Entreparticuliers.com S.A.	Administrateur			
GMI – Groupe Médiatique International S.À.R.L.	Gérant			
Success Fab S.A.S.	Président			
SR Capital Invest (Belgique)	Gérant et administrateur			
SR Capital Participations S.C.	Gérant			
Villa Aguesseau S.C.I.	Gérant			

Fabrice Guarneri Membre du conseil de surveillance				
Société	Mandat			
Cybergun S.C.A.	Membre du conseil de surveillance			
LGC S.A.S.	Président			

# 2. <u>Conventions intervenues entre un mandataire social ou un actionnaire de la Société et une filiale de la Société</u>

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, et à la connaissance de la Société aucune convention visée à l'article L225-37-4, 2°, du code de commerce n'est intervenue. Les conventions suivantes, traitées au titre de l'article L226-10 du code de commerce et faisant intervenir des sociétés contrôlées par la Société, ne sont présentées ici que dans un souci d'exhaustivité.

#### 2.1. Convention-cadre de prestation de services

Le 31 mars 2023, la Société a conclu une convention-cadre d'assistance, de prestation de services et de rémunération des prêts intra-groupe avec l'ensemble des sociétés constituant alors le groupe Cybergun (*i.e.* la Société et les sociétés contrôlées directement ou indirectement par celle-ci).

L'objet de cette convention est, notamment, de préciser les conditions dans lesquelles une partie pourra (i) vendre des marchandises à une autre partie, (ii) assurer une mission d'assistance et/ou de prestation de services au bénéfice d'une autre partie, et/ou (iii) de prêter ou mettre à disposition des sommes au profit d'une autre partie.

Les personnes concernées étaient (i) M. Hugo Brugière, représentant de la gérance de la Société et président de la société HBR Investment Group, et (ii) M. Baudouin Hallo, directeur général de la société HBR Investment Group.

#### 2.2. Convention de prestation de services avec Cybergun Hong Kong

Le 11 décembre 2023, la Société a conclu une prestation de services avec la société Cybergun Hong Kong (contrôlée à 100% par la Société) (« Cybergun HK »).

L'objet de cette convention est de préciser les droits et obligations de chacune des parties dans le cadre du conseil et de l'assistance apportés par la Société à Cybergun HK afin d'optimiser l'activité commerciale de cette dernière.

Les personnes concernées étaient (i) M. Hugo Brugière, représentant de la gérance de la Société et président de la société HBR Investment Group, et (ii) M. Baudouin Hallo, directeur général de la société HBR Investment Group.

# 3. <u>Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité et de leur utilisation</u>

#### 3.1. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au 31 décembre 2023

AG	RÉSOLUTION	OBJET	DURÉE (mois)	ÉCHÉANCE	PLAFOND	UTILISATION AU COURS DE L'EXERCICE
21-mars- 2023	3	Délégation de pouvoirs à donner à la gérance pour décider d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres		21-mai- 2025	50 000 000,00 €	Non
21-mars- 2023	5	Délégation de compétence à donner à la gérance pour décider de l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou de ses Filiales ou à des titres de créances avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires		21-mai- 2025	50 000 000,00 €	Non
21-mars- 2023	6	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider de l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou de ses Filiales ou à des titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offre au public	26	21-mai- 2025	50 000 000,00 €	Non
21-mars- 2023	7	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider de l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou de ses Filiales ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit de personnes nommément désignées ou de catégories de personnes (investisseurs et salariés, consultants, dirigeants et/ou membres du conseil de surveillance)	18	21-sept 2024	50 000 000,00 €	Non
21-mars- 2023	8	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider de l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou de ses Filiales ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit de personnes nommément désignées ou de catégories de personnes (créanciers de la Société)	18	21-sept 2024	50 000 000,00 €	Oui
21-mars- 2023	9	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration, en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, pour augmenter le nombre de titres à émettre	26	21-mai- 2025	Dans la limite de 15% de l'émission initiale	Non
21-mars- 2023	10	Délégation de compétence au conseil d'administration pour décider, en cas d'offre publique, de l'émission de bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires	18	21-sept 2024	Dans la limite de 100% du capital social	Non

21-mars- 2023	12	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles conformément à l'article L.225-138-1 du code de commerce	26	21-mai- 2025	Dans la limite de 5% du capital social	Non
------------------	----	---	----	-----------------	--	-----

#### 3.2. Utilisation de la 13e résolution votée le 28 juin 2022 au cours de l'exercice 2023

La délégation accordée par l'assemblée générale au conseil d'administration aux termes de la 13e résolution votée le 28 juin 2022 n'était plus en cours de validité au 31 décembre 2023. Le tableau qui suit – qui présente les émissions d'action intervenues sur le fondement de cette délégation au cours de l'exercice 2023 – n'est donc présenté qu'à titre purement informatif, dans un souci de parfaite information des actionnaires.

Date	Organe	Actions émises sur remboursement d'ORA <sub>2022</sub>	Actions émises sur exercice de BSA <sub>E1</sub>
01/03/2023	Directeur général	12 500	2 000 000
03/04/2023	Gérance		3 943 082
03/05/2023	Gérance		1 024 069
03/07/2023	Gérance		840 877
02/10/2023	Gérance		2 681 307
		12 500	10 489 335

Par ailleurs, il est précisé que 15.320.925 actions nouvelles ont été émises sur des exercices de BSA<sub>E1</sub> intervenus postérieurement au 1<sup>er</sup> octobre 2023 mais dont la constatation par procès-verbal est intervenue en 2024.

#### 4. <u>Modalités d'exercice de la direction</u>

Le 21 mars 2023, l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société a décidé de la transformation de la Société, alors constituée sous forme de société anonyme (S.A.), en société en commandite par actions (S.C.A.). Depuis, la Société est dirigée par un ou plusieurs gérants (deux gérants au 31 décembre 2023 : la société Cybergun Développement, également associé commandité, et M. Hugo Brugière). Conformément à l'article L226-7 du code de commerce, ces gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Depuis cette transformation, la Société est également dotée d'un conseil de surveillance qui, en application de l'article L226-9 du code de commerce, assume le contrôle permanent de la gestion de la Société.

Cette modalité d'exercice de la direction de la Société est demeurée en vigueur jusqu'au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le conseil de surveillance